

DEUXIÈME TRIMESTRE
30 juin 2023
(non audité)

Rapport financier trimestriel

Table des matières

RAPPORT DE GESTION	3
APERÇU	3
CONTEXTE OPÉRATIONNEL ET PERSPECTIVES POUR 2023	4
RÉSULTATS FINANCIERS	9
DONNÉES TRIMESTRIELLES HISTORIQUES	19
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS TRIMESTRIELS NON AUDITÉS.....	20

Rapport de gestion

APERÇU

Le présent rapport de gestion sur la situation financière et les résultats d'exploitation, tel qu'il a été approuvé par le Comité de vérification le 16 août 2023, a été préparé pour le deuxième trimestre clos le 30 juin 2023. Il vise à fournir aux lecteurs un aperçu de notre rendement en le comparant aux trois mois et aux six mois correspondants de l'exercice précédent. Ce rapport de gestion doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés trimestriels non audités et le Rapport annuel 2022. Les états financiers consolidés trimestriels non audités ont été préparés conformément à la norme comptable internationale IAS 34, *Information financière intermédiaire*; ils n'incluent pas toute l'information devant être fournie dans les états financiers consolidés annuels complets. Les états financiers consolidés trimestriels non audités ont fait l'objet d'un examen par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. Sauf indication contraire, les montants y sont libellés en millions de dollars canadiens.

Les informations concernant nos principales méthodes comptables, nos jugements et nos estimations se trouvent dans notre Rapport annuel 2022 ainsi qu'à la note 4 des présents états financiers consolidés trimestriels non audités. À l'exception de l'adoption de la norme internationale d'information financière 17 (IFRS 17), Contrats d'assurance (IFRS 17), comme indiqué à la note 3 de nos états financiers consolidés trimestriels non audités, aucun changement significatif n'avait été apporté à nos principales méthodes comptables, à nos jugements ou à nos estimations à la clôture du deuxième trimestre de 2023. Comme l'exige l'IFRS 17, nous avons traité à nouveau nos résultats comparatifs de 2022, ce qui a entraîné le retraitement de certains montants et paramètres dans le rapport de gestion.

Énoncés prospectifs

Notre Rapport financier trimestriel contient des énoncés prospectifs qui se trouvent, notamment, dans la section « Contexte opérationnel et perspectives pour 2023 » du rapport. De par leur nature même, les énoncés prospectifs nous obligent à formuler des hypothèses et comportent des incertitudes et des risques intrinsèques qui pourraient donner lieu à des résultats réels qui s'écartent significativement des attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs.

Mesures non définies par les IFRS

Nous avons recours à un certain nombre de mesures financières pour évaluer notre rendement. Certaines de ces mesures ne sont pas calculées selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), ne sont pas définies par les IFRS et n'ont pas de définition normalisée, de sorte qu'elles pourraient ne pas être comparables à celles d'autres organisations. Ces mesures non définies par les IFRS servent à compléter l'information présentée dans les états financiers consolidés trimestriels non audités préparés conformément aux IFRS et peuvent être utiles pour analyser le rendement et comprendre les indicateurs de mesure utilisés par la direction dans ses décisions financières et opérationnelles. Les définitions des mesures non définies par les IFRS utilisées dans le rapport financier trimestriel sont énoncées dans le glossaire des mesures non définies par les IFRS du Rapport annuel de 2022.

CONTEXTE OPÉRATIONNEL ET PERSPECTIVES POUR 2023

Les évènements ci-après pourraient influencer nos activités futures.

Conjoncture économique et indicateurs du logement

Au milieu de 2023, l'activité économique du Canada est demeurée forte par rapport aux attentes. Les dépenses de consommation ont été particulièrement élevées au premier trimestre de 2023. Elles ont été soutenues par la croissance démographique, le resserrement des marchés du travail et l'épargne accumulée des ménages pendant la pandémie. De plus, les dépenses publiques et la forte croissance des exportations ont continué de contribuer positivement à la croissance économique globale. Cependant, les investissements des entreprises ont stagné en raison de la hausse des taux d'intérêt.

L'inflation globale est tombée à 2,8 % en juin 2023, après le sommet de 8,1 % atteint en juin 2022. Néanmoins, l'inflation fondamentale demeure résolument élevée. Pour contrer ces pressions inflationnistes persistantes, la Banque du Canada a relevé son taux directeur. Il est passé de 0,25 % en mars 2022 à 5 % en juillet 2023.

Cette hausse considérable du taux directeur a entraîné des augmentations d'autres taux d'intérêt dans l'ensemble de l'économie canadienne, y compris des taux hypothécaires. Le montant total des versements au titre du service de la dette et les mensualités hypothécaires ont augmenté de 17 % et de 24 %, respectivement, du premier trimestre de 2023 et au premier trimestre de 2022, ce qui concorde avec les hausses de taux de la Banque du Canada. De plus, le ratio de la dette au revenu disponible des ménages demeure près d'un sommet record, s'établissant à 185 % au premier trimestre de 2023. Le haut niveau d'endettement des ménages dans un contexte de hausse des taux d'intérêt pose un risque de ralentissement économique et menace la stabilité financière.

Au premier semestre de 2023, l'activité sur le marché de l'habitation s'est intensifiée, mais son niveau est demeuré inférieur au sommet historique des prix observé au début de 2022. Les ventes MLS® se sont chiffrées à 438 838 logements (données désaisonnalisées et annualisées, DDA), représentant une baisse de 24 % au cours des six premiers mois de 2023 par rapport à la même période en 2022. Compte tenu du nombre limité d'inscriptions, le prix MLS® moyen au Canada s'est établi à 675 428 \$ au premier semestre de 2023, soit seulement 9 % de moins qu'à la période correspondante en 2022, lorsque les prix atteignaient des sommets. La combinaison de prix élevés et de hausse des taux hypothécaires pose des problèmes d'abordabilité de l'accession à la propriété. Du côté de l'offre, la pénurie de main-d'œuvre et l'augmentation des coûts de construction et de financement limitent la construction résidentielle. Le nombre de mises en chantier d'habitations en DDA s'est établi à 234 974 au premier semestre de 2023, en baisse de 8 % par rapport à la même période en 2022.

Ces conditions économiques continuent d'avoir une incidence importante sur nos résultats financiers et notre capacité à atteindre les résultats de nos programmes, comme le Fonds national de co-investissement pour le logement et l'Incitatif à l'achat d'une première propriété, ainsi que les initiatives budgétaires fédérales présentées ci-dessous. Les répercussions de l'inflation et les fluctuations des taux d'intérêt continuent d'entraîner de la volatilité dans nos placements et nos régimes à prestations déterminées, alors que la hausse des taux d'intérêt au deuxième trimestre de 2023 a partiellement contrebalancé l'amélioration du rendement des placements et la baisse des taux d'actualisation au premier trimestre de 2023. La hausse des prix des habitations et des taux hypothécaires a entraîné une baisse du volume d'assurance pour logements de propriétaires-occupants souscrite à l'unité, ce qui cadre avec la baisse des ventes MLS® mentionnée précédemment. De plus, notre taux de prêts en souffrance demeure faible, ce qui se traduit par un faible volume de règlements payés. Ces répercussions sont décrites plus en détail dans la section « Résultats financiers » ci-dessous. Ces conditions économiques auront une incidence sur notre capacité d'atteindre nos cibles de rendement liées aux programmes mentionnés précédemment.

Gestion des risques

Les risques financiers demeurent globalement faibles et se situent dans les limites de tolérance au risque. Bien que le risque de crédit se soit amélioré par rapport au trimestre précédent, notre risque d'assurance s'est détérioré, tout en demeurant acceptable, en raison de la croissance rapide des volumes d'APH Select et de leurs répercussions potentielles sur notre rentabilité à long terme et nos niveaux de capital. Les répercussions immédiates demeurent faibles et sont atténuées. Nos portefeuilles de placements ont résisté aux conditions économiques changeantes grâce à leurs notations financières élevées et à leur diversification sectorielle. Le contexte économique et commercial difficile (p. ex., l'inflation et les taux d'intérêt élevés) continue d'accroître nos risques en lien avec notre stratégie. Des mesures d'atténuation sont en place pour gérer ces risques. Pour en savoir plus sur notre gestion des risques, consultez notre Rapport annuel 2022.

Budgets fédéraux (2022 et 2023)

Dans le budget de 2023, le gouvernement du Canada a annoncé de nouveaux investissements concernant la SCHL :

- 4 milliards de dollars de plus, sur sept ans, à compter de 2024-2025, pour mettre en œuvre une stratégie de logement autochtone en milieu urbain, rural et nordique, élaborée conjointement. D'autres ministères fédéraux participent à ce travail et nous confirmons le rôle de la SCHL dans la mise en œuvre de la stratégie.
- 55 millions de dollars en financement d'exploitation pour que la SCHL soutienne la mise en œuvre des programmes de la Stratégie nationale sur le logement (SNL).
- 31,7 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2023-2024, à Sécurité publique Canada et à la SCHL pour qu'ils collaborent avec le ministère des Finances Canada à l'établissement d'un programme d'assurance à coût modique contre les inondations, visant à protéger les ménages exposés à un risque élevé d'inondation et sans accès à une assurance adéquate.

Le budget de 2023 a également annoncé l'intention du gouvernement de soutenir la réaffectation du financement du volet de réparation du Fonds national de co-investissement pour le logement à son volet de construction, au besoin, afin d'encourager la construction de nouvelles habitations abordables pour les personnes au Canada qui en ont le plus besoin. Depuis cette annonce, la SCHL a reçu l'appui du ministre.

Le budget de 2023 a également annoncé des réductions des dépenses pouvant aller jusqu'à 3 % pour tous les ministères et organismes. La cible de 3 % sera atteinte progressivement d'ici 2026-2027. En plus de ces cibles, une réduction de 15 % des dépenses affectées aux services de consultation, aux déplacements et aux autres services professionnels a été proposée. De plus, le gouvernement a annoncé son intention d'entreprendre des consultations auprès des participants au marché sur la proposition de regrouper les obligations hypothécaires du Canada au sein de son programme d'emprunt régulier, y compris sur un plan de mise en œuvre qui permettrait d'assurer un accès stable au financement hypothécaire. Le gouvernement a l'intention de faire le point sur cette question dans la mise à jour économique et budgétaire de l'automne.

Les effets de ces nouveaux programmes se refléteront dans les résultats financiers futurs une fois que les pouvoirs requis auront été obtenus et que les programmes auront été mis en place.

Dans le budget de 2022, le gouvernement du Canada a annoncé de nouveaux investissements dans le secteur des logements et certaines modifications à des programmes de logement existants. Les éléments suivants du budget de 2022, pour lesquels nous avons obtenu les pouvoirs financiers, ont débuté au deuxième trimestre de 2023 :

- 4 milliards de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, pour le lancement d'un nouveau Fonds pour accélérer la construction de logements, qui fournira un financement incitatif aux administrations locales afin d'encourager les initiatives visant à accroître l'offre de logements (lancement le 17 mars 2023). Le portail de demande du Fonds a été lancé le 4 juillet 2023.
- Un montant additionnel de 458,5 millions de dollars pour le volet Programme canadien pour des logements abordables plus verts (PCLAV) du programme Prêt canadien pour des maisons plus vertes (PCMV) annoncé dans le budget de 2021. Doté d'une enveloppe totale de 680,4 millions de dollars, le volet PCLAV offrira des prêts à faible taux d'intérêt et des contributions aux fournisseurs de logements pour personnes à faible revenu (lancement le 26 mai 2023).

Consultez le rapport financier trimestriel précédent pour en savoir plus sur tous les autres éléments du budget de 2022 pour lesquels nous avons obtenu des pouvoirs financiers.

Nous continuons de mettre en œuvre la Stratégie nationale sur le logement du Canada, qui permet à un plus grand nombre de personnes au Canada d'avoir un chez-soi. Ce plan global couvre l'ensemble du continuum du logement, des maisons d'hébergement et des logements de transition aux logements communautaires et abordables, en passant par les logements locatifs et les logements pour propriétaires-occupants. À la fois dynamique et adaptable, elle est conçue pour évoluer afin de mieux répondre aux besoins changeants de la population canadienne en matière de logement. La mise en œuvre réussie de la SNL contribue grandement à l'atteinte de nos résultats stratégiques.

Nous produisons des rapports trimestriels sur les progrès vers l'atteinte des objectifs de la SNL sur www.chezsoidabord.ca.

Mises à jour du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)

Consultation sur les modifications pour gérer les risques liés aux prêts hypothécaires et assurer l'accessibilité de ces prêts à la population canadienne

En juillet 2023, le BSIF a annoncé une consultation publique pour recueillir des commentaires sur les modifications proposées aux lignes directrices Normes de fonds propres (NFP) et Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance hypothécaire (TSAH). Les modifications proposées aideront les banques et les assureurs hypothécaires à tenir compte des risques liés aux prêts hypothécaires en amortissement négatif, c'est-à-dire lorsque les paiements ne suffisent pas à couvrir la portion des intérêts.

Pour les assureurs hypothécaires, le rapport prêt-valeur maximal pour un prêt hypothécaire individuel dans la formule de calcul du capital selon le TSAH passera de 100 % à 105 %. Cette modification aura pour effet d'harmoniser la formule avec le rapport prêt-valeur maximal permis pour les prêts hypothécaires assurés. Les modifications proposées ne devraient pas avoir une incidence importante sur notre ratio de capital selon le TSAH.

Ligne directrice B-15 sur la gestion des risques climatiques

En mars 2023, le BSIF a publié la ligne directrice B-15, Gestion des risques climatiques (ligne directrice B-15), qui énonce les attentes du BSIF en matière de gestion de ce type de risques. La ligne directrice B-15 constitue le premier cadre de surveillance du BSIF qui est consacré aux changements climatiques et qui tient compte des effets de ceux-ci sur la gestion du risque présent dans le système financier canadien. Elle se décline en deux volets : gouvernance et communication d'informations financières. Le BSIF entend réviser cette ligne directrice pour tenir compte de l'évolution des pratiques et normes.

La ligne directrice B-15 entrera en vigueur en 2025 et le projet de gestion des risques climatiques a été lancé pour répondre à ses exigences.

Ligne directrice B-10 sur la gestion du risque lié aux tiers

En avril 2023, le BSIF a publié la ligne directrice B-10, Gestion du risque lié aux tiers (ligne directrice B-10), dans laquelle il présente ses attentes en matière de gestion du risque lié aux ententes avec des tiers. Les ententes avec des tiers peuvent permettre de gagner en efficacité, de favoriser l'innovation et d'améliorer les services. Les institutions financières fédérales (IFF) font de plus en plus appel à des tiers et dans des formules susceptibles d'avoir un effet sur leurs activités et leur résilience financière.

Le BSIF attend des IFF qu'elles gèrent ces risques en appliquant à la lettre la version révisée de cette ligne directrice dans laquelle l'accent est mis sur la gouvernance et les programmes de gestion du risque. On y énonce six nouveaux résultats à atteindre en lien avec une gestion efficace du risque lié aux tiers.

La ligne directrice B-10 entrera en vigueur le 1^{er} mai 2024. Nous examinons la ligne directrice définitive et effectuons une analyse afin d'évaluer les attentes par rapport à nos pratiques actuelles et à notre programme de gestion des risques liés aux fournisseurs. Des mises à jour des politiques, des lignes directrices et des processus seront apportées au besoin pour répondre aux exigences du BSIF.

Consultation sur la version à l'étude de la ligne directrice Risques liés à la culture et au comportement

En février 2023, le BSIF a publié une version à l'étude de la ligne directrice Risques liés à la culture et au comportement aux fins de consultation. Cette version à l'étude de la ligne directrice énonce des attentes fondées sur des principes afin que les IFF supervisent leur culture et évaluent l'effet des comportements pour gérer efficacement les risques connexes. Une ligne directrice définitive devrait être établie d'ici la fin de 2023. La SCHL a fait part de ses commentaires le 31 mai pour qu'ils soient pris en compte dans la version révisée de la ligne directrice. Nous estimons que l'incidence sur nos activités sera minime.

Consultation sur la ligne directrice B-20, Pratiques et procédures de souscription de prêts hypothécaires résidentiels

En janvier 2023, le BSIF a publié un document de consultation sur la ligne directrice B-20 qui met l'accent sur un ensemble de mesures proposées. Il s'agit de mesures que le BSIF pourrait prendre pour gérer les risques accrus que présentent les prêts hypothécaires en raison de l'endettement élevé des ménages. Les commentaires reçus lors de cette consultation initiale orienteront les futures révisions de la ligne directrice B-20, qui seront publiées aux fins de consultation publique à une date ultérieure. La SCHL a fait part de ses commentaires le 14 avril pour qu'ils soient pris en compte dans la version révisée de la ligne directrice. Aucun calendrier de publication d'une version provisoire n'a été annoncé.

Ligne directrice B-13 pour la gestion des risques liés à la technologie et à la cybersécurité

En juillet 2022, le BSIF a publié sa ligne directrice B-13 définitive qui énonce ses attentes quant à la façon dont les IFF devraient gérer le risque lié aux technologies et à la cybersécurité, comme les atteintes à la protection des données, les interruptions de système et plus encore. La ligne directrice B-13 définitive entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Nous n'avons pas encore déterminé l'incidence globale des modifications proposées sur nos activités.

Lettre du BSIF concernant les révisions apportées à la ligne directrice E-23 (Gestion du risque de modèle)

En mai 2022, le BSIF a annoncé qu'il élargirait la portée de la ligne directrice E-23 afin de tenir compte des risques émergents et de clarifier les attentes du BSIF à l'égard de l'évaluation et de la gestion appropriées des risques de modèle à l'échelle de la Société pour toutes les IFF et tous les régimes de retraite sous réglementation fédérale. Le BSIF prévoit lancer une consultation sur la ligne directrice E-23 au cours du deuxième trimestre de 2023. Les directives définitives devraient être publiées d'ici la fin de 2023 et leur mise en œuvre devrait avoir lieu d'ici juin 2024.

Consultation sur la gestion du risque lié aux placements des régimes de retraite

En mars 2022, le BSIF a publié un document de consultation sur la gestion du risque lié aux placements des régimes de retraite, qui présente des principes de gestion du risque lié aux placements que le BSIF estime pertinents pour les régimes de retraite sous réglementation fédérale. Ces attentes sont liées à quatre volets : encadrement du risque au moyen d'une fonction indépendante; propension à prendre des risques et limites de risque; rapports sur le portefeuille et les risques; et politiques et processus d'évaluation.

En octobre 2022, le BSIF a fourni une synthèse des commentaires reçus sur le document de consultation. Le BSIF collaborera avec le Comité pour la ligne directrice sur la gestion des risques de l'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite (ACOR) pour élaborer des directives sur l'établissement des principes de gestion du risque lié aux placements. Il y aura d'autres occasions de formuler des commentaires à l'égard d'une version provisoire avant la publication de la ligne directrice définitive. Aucun calendrier de publication d'une version provisoire n'a été annoncé. Nous ne nous attendons pas à ce que cette proposition ait une incidence directe sur nos états financiers, mais, en tant que promoteur du régime de retraite de la SCHL, nous surveillerons de près l'évolution de la situation.

Mises à jour sur les modifications comptables en vigueur et à venir

Les renseignements relatifs à toutes les normes publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) qui auront (ou qui pourraient avoir) une incidence sur la SCHL sont présentés à la note 3 de nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et à la note 3 des présents états financiers consolidés trimestriels non audités.

IFRS 17, Contrats d'assurance – Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023

Nous avons adopté l'IFRS 17, Contrats d'assurance, qui remplace l'IFRS 4, Contrats d'assurance, le 1^{er} janvier 2023. Puisque l'adoption de l'IFRS 17 a été appliquée rétroactivement, nous avons retraité les résultats comparatifs de 2022, le cas échéant, dans le présent rapport financier trimestriel.

Les postes des états financiers du bilan consolidé ont changé : la provision pour règlements a été remplacée par le passif des contrats d'assurance, qui comprend maintenant les primes et les droits non acquis des contrats d'assurance. De plus, les montants liés aux coûts d'acquisition différés, aux droits du gouvernement du Canada différés, aux recouvrements estimatifs sur jugement auprès des emprunteurs et aux primes à recevoir sont maintenant comptabilisés dans le passif des contrats d'assurance plutôt que dans les débiteurs et les autres actifs. Les droits du gouvernement du Canada à payer, déjà comptabilisés dans les créditeurs et les autres passifs, sont également comptabilisés dans le passif des contrats d'assurance.

La description des postes des états financiers à l'état consolidé des résultats et du résultat global a changé, alors qu'un poste des charges liées aux règlements d'assurance a été supprimé et qu'un poste de charge des services d'autoassurance a été ajouté. L'IFRS 17 exige également que nous présentions les postes des états financiers suivants : produits des activités d'assurance, charges liées à l'administration de l'assurance, résultats liés à l'administration de l'assurance et charges de financement de l'assurance pour les contrats d'assurance souscrits.

Avec la mise en œuvre de l'IFRS 17, nous avons également adopté les nouveaux paramètres de rendement suivants :

- Ratio des charges liées à l'administration de l'assurance : Ce paramètre, qui remplace le ratio des pertes, mesure le rapport entre les charges liées à l'administration de l'assurance et les produits des activités d'assurance.
- Marge sur services contractuels (MSC) : Représente le profit futur attendu du passif de nos contrats d'assurance.
- Ratio de la MSC initiale : Représente le bénéfice intégré estimatif des primes reçues sur les contrats d'assurance au cours de l'exercice.

Nous nous attendons à ce que le rendement de nos capitaux propres et de nos capitaux propres requis soit inférieur de 2 à 5 % en moyenne après l'adoption de l'IFRS 17, principalement en raison des tendances plus lentes de comptabilisation des primes perçues selon les nouvelles méthodes de comptabilisation exigées par la norme.

Autres mises à jour

Projet de loi fiscale sur la limitation des dépenses de financement et des intérêts excessifs

Le 3 novembre 2022, le ministère des Finances a publié des mises à jour concernant l'avant-projet de loi sur la restriction des dépenses excessives d'intérêts et de financement (RDEIF) présenté le 4 février 2022 en fonction des modifications proposées à la version initiale. Les règles du régime de RDEIF visent à limiter le montant des intérêts et des autres frais de financement que les entreprises peuvent déduire aux fins du calcul de l'impôt en fonction d'une proportion des gains, des intérêts, des impôts, de la dépréciation et de l'amortissement. La législation proposée est généralement conforme aux recommandations du rapport Action 4 de l'Organisation de coopération et de développement économiques concernant son initiative en matière d'érosion de la base d'imposition et du transfert de bénéfices. Compte tenu des dernières mises à jour, il est maintenant proposé que les règles du régime RDEIF s'appliquent aux années d'imposition débutant le 1^{er} octobre 2023 ou après cette date, plutôt qu'à la date initialement proposée (1^{er} janvier 2023). Selon la plus récente version de l'avant-projet de loi, aucune incidence n'est prévue sur la SCHL ou la FCH.

Information financière relative aux changements climatiques

Le projet de gestion des risques climatiques continue d'améliorer nos pratiques et processus de gestion des occasions et des risques liés aux changements climatiques.

Au deuxième trimestre, nous avons mis au point un processus de détermination des risques climatiques pour nos activités d'assurance. À l'issue de ce processus, nous avons priorisé certains risques physiques et risques de transition qui feront l'objet d'une analyse plus approfondie pendant le reste de l'année 2023. Dans la catégorie des risques physiques, nous avons donné la priorité aux inondations et aux feux de forêt. Les risques de transition en tête des priorités sont la tarification du carbone et les cibles de carboneutralité, les cibles d'émissions et de carboneutralité du secteur du bâtiment, l'évolution des tendances du marché et des préférences des consommateurs et des investisseurs.

Comme les normes de gestion des risques climatiques changent, nous surveillons leur évolution et adaptons notre information en conséquence. Celle-ci est fondée sur les recommandations formulées par le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques. Elle évoluera au fil du temps, alors que nous travaillons à atteindre la conformité à la ligne directrice B-15. Bien que nous ne soyons pas actuellement tenus de rendre des comptes quant au respect des exigences publiées par l'International Sustainability Standards Board, nous surveillons la situation à l'échelle internationale pour connaître les éventuelles répercussions sur notre information financière relative aux changements climatiques.

RÉSULTATS FINANCIERS

Points saillants financiers

Bilans consolidés résumés

Au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022	Activités d'aide au logement		Activités d'assurance prêt hypothécaire		Activités de financement hypothécaire		Éliminations		Total	
	2023	2022	2023	2022 (retraité)	2023	2022	2023	2022	2023	2022 (retraité)
<i>(en millions)</i>										
Total de l'actif	18 247	17 642	16 901	16 766	268 723	263 752	(893)	(992)	302 978	297 168
Total du passif	17 383	16 796	7 240	6 996	267 366	262 421	(911)	(1 006)	291 078	285 207
Total des capitaux propres du Canada	864	846	9 661	9 770	1 357	1 331	18	14	11 900	11 961

Le total des capitaux propres du Canada a diminué de 61 millions de dollars (1 %), principalement en raison des dividendes de 790 millions de dollars déclarés et versés en 2023, qui ont été partiellement contrebalancés par un résultat global de 729 millions de dollars.

L'actif total a augmenté de 5 810 millions de dollars (2 %), surtout pour les raisons suivantes :

- Une augmentation de 6 132 millions de dollars (2 %) des prêts au coût amorti, alors que les nouveaux prêts du programme des OHC ont dépassé les échéances, ce qui a entraîné une augmentation de 5 050 millions de dollars (2 %) des prêts; ainsi qu'une augmentation de 1 087 millions de dollars en prêts supplémentaires dans le cadre de l'initiative Financement de la construction de logements locatifs (iFCLL), du Fonds national de co-investissement pour le logement (FNCIL) et des programmes du Prêt canadien pour des maisons plus vertes (PCMV).
- Une augmentation de 299 millions de dollars (100 %) des montants à recevoir du gouvernement du Canada, principalement en raison de la baisse du montant payable au gouvernement au titre du supplément unique à l'Allocation canadienne pour le logement.
- Ces augmentations ont été partiellement contrebalancées par une baisse de 384 millions de dollars (41 %) du poste Débiteurs et autres actifs, principalement attribuable à la baisse des avances du supplément unique à l'Allocation canadienne pour le logement (ACL). Elles ont aussi été contrebalancées par un solde d'impôts à payer pour cette période par rapport à un solde important d'impôts à recevoir à la fin de l'exercice 2022 en raison d'importantes pertes à la juste valeur actuellement déductibles de l'impôt dû au titre de cet exercice. L'augmentation de l'actif total est également contrebalancée par une baisse des titres acquis dans le cadre de conventions de revente de 251 millions de dollars (39 %). Ces titres sont gérés à court terme et peuvent fluctuer en fonction des disponibilités et des besoins de trésorerie.

Le passif total a augmenté de 5 871 millions de dollars (2 %), principalement en raison d'une hausse des emprunts au coût amorti des OHC et d'une augmentation des emprunts auprès du gouvernement du Canada pour financer les prêts des programmes de la SNL, comme expliqué précédemment, ainsi que d'une augmentation de 192 millions de dollars (3 %) du passif des contrats d'assurance, principalement attribuable aux nouveaux prêts assurés en 2023.

États consolidés résumés des résultats et du résultat global

Trois mois clos le 30 juin	Activités d'aide au logement		Activités d'assurance prêt hypothécaire		Activités de financement hypothécaire		Éliminations		Total	
	2023	2022	2023	2022 (retraité)	2023	2022	2023	2022	2023	2022 (retraité)
<i>(en millions)</i>										
Financement public	563	489	-	-	-	-	-	-	563	489
Programmes de logement	(472)	(424)	-	-	-	-	-	-	(472)	(424)
Primes et droits acquis	-	-	8	6	206	180	-	-	214	186
Résultats liés à l'administration de l'assurance	-	-	225	216	-	-	-	-	225	216
Charges opérationnelles	(85)	(71)	(43)	(42)	(18)	(18)	-	-	(146)	(131)
Tous les autres produits (pertes) ¹	(7)	53	6	40	25	7	2	7	26	107
Résultat avant impôt	(1)	47	196	220	213	169	2	7	410	443
Impôt sur le revenu	(1)	(12)	(54)	(52)	(52)	(42)	-	(2)	(107)	(108)
Résultat net	(2)	35	142	168	161	127	2	5	303	335
Autres éléments du résultat global (perte)	(6)	51	(112)	(207)	(47)	(62)	6	7	(159)	(211)
Résultat global	(8)	86	30	(39)	114	65	8	12	144	124

¹ Comprend les produits d'intérêts nets, les résultats financiers nets, les autres produits et les produits des services d'autoassurance.

T2 2023 par rapport au T2 2022

Le résultat avant impôt total a diminué de 33 millions de dollars (7 %) comparativement au trimestre correspondant de l'exercice précédent, principalement en raison de ce qui suit :

- Une baisse de 81 millions de dollars (76 %) de tous les autres produits, principalement attribuable aux pertes sur instruments financiers. Ces pertes découlent principalement d'une diminution des émissions d'emprunts pour l'iFCLL et le FNCIL, car les prêts sont octroyés à des taux inférieurs à ceux du marché, ce qui se traduit par des gains au moment de l'emprunt. Elles découlent aussi de pertes sur les prêts consentis à une valeur inférieure à la valeur de marché dans les portefeuilles du FNCIL et du PCMV. En effet, davantage de prêts ont été consentis au deuxième trimestre de 2023 qu'au même trimestre en 2022 pour ces programmes. Cette baisse est partiellement contrebalancée par une augmentation de 36 millions de dollars (38 %) des produits de placements due à la hausse des taux d'intérêt.
- Une augmentation de 48 millions de dollars (11 %) des dépenses des programmes de logement, principalement attribuable aux montants de 53 millions de dollars pour le FNCIL, de 25 millions de dollars de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) et de 10 millions de dollars pour le supplément unique à l'ACL. Cette augmentation est partiellement contrebalancée par une diminution de 25 millions de dollars de l'Initiative des terrains fédéraux (ITF) et de 16 millions de dollars des ententes sur le logement social conclues avec les provinces. En raison de la nature de nombreux programmes de la SNL, les tendances de financement devraient varier considérablement d'une année à l'autre.
- Cette diminution a été partiellement contrebalancée par une augmentation de 74 millions de dollars (15 %) du financement public attribuable à l'augmentation des dépenses décrites précédemment et à une augmentation de 26 millions de dollars (14 %) des droits de cautionnement acquis dans les activités de financement hypothécaire en raison de la hausse des prix au cours des dernières années.

Les autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt, ont augmenté de 52 millions de dollars (25 %) par rapport au même trimestre l'an dernier, principalement en raison de ce qui suit :

- La baisse des pertes latentes de 228 millions de dollars (60 %) sur les placements par rapport à la même période l'an dernier. Les pertes enregistrées au deuxième trimestre de 2023 sont attribuables à l'augmentation des rendements obligataires au cours du trimestre, or celle-ci a été plus importante au cours de l'exercice précédent, ce qui a entraîné une hausse des pertes latentes au même trimestre de 2022.
- L'augmentation est partiellement contrebalancée par une baisse des gains sur la réévaluation des montants nets au titre des régimes à prestations déterminées de 120 millions de dollars (111 %), car le taux d'actualisation utilisé pour réévaluer l'obligation au titre des prestations de retraite a baissé au cours du trimestre alors qu'il avait augmenté au même trimestre de l'exercice précédent. Il y a également eu une baisse des produits de financement de l'assurance pour les contrats d'assurance émis de 56 millions de dollars (89 %), car les taux d'intérêt ont augmenté de façon plus importante au même trimestre de l'an dernier.

Six mois clos le 30 juin (en millions)	Activités d'aide au logement		Activités d'assurance prêt hypothécaire		Activités de financement hypothécaire		Éliminations		Total	
	2023	2022	2023	2022 (retraité)	2023	2022	2023	2022	2023	2022 (retraité)
Financement public	2 699	2 144	-	-	-	-	-	-	2 699	2 144
Programmes de logement	(2 501)	(2 009)	-	-	-	-	-	-	(2 501)	(2 009)
Primes et droits acquis	-	-	15	11	407	374	-	-	422	385
Résultats liés à l'administration de l'assurance	-	-	435	490	-	-	-	-	435	490
Charges opérationnelles	(208)	(142)	(82)	(87)	(34)	(37)	-	-	(324)	(266)
Tous les autres produits (pertes) ¹	13	62	59	62	43	23	5	12	120	159
Résultat avant impôt	3	55	427	476	416	360	5	12	851	903
Impôt sur le revenu	(3)	(14)	(109)	(116)	(104)	(90)	(1)	(3)	(217)	(223)
Résultat net	-	41	318	360	312	270	4	9	634	680
Autres éléments du résultat global (perte)	18	171	73	(477)	4	(151)	-	21	95	(436)
Résultat global	18	212	391	(117)	316	119	4	30	729	244

¹ Comprend les produits d'intérêts nets, les résultats financiers nets, les autres produits et les produits des services d'autoassurance.

Cumul annuel 2023 par rapport au cumul annuel 2022

Le résultat avant impôt total a diminué de 52 millions de dollars (6 %) comparativement aux six mois correspondants de l'exercice précédent, principalement en raison de ce qui suit :

- Une augmentation de 492 millions de dollars (24 %) des dépenses des programmes de logement, principalement attribuable aux montants de 378 millions de dollars pour le FNCIL, de 68 millions de dollars pour l'ACL et de 260 millions de dollars pour le supplément unique à l'ACL. Ces augmentations ont été partiellement contrebalancées par une diminution de 195 millions de dollars de l'ICRL. En raison de la nature de nombreux programmes de la SNL, les tendances de financement devraient varier considérablement d'une année à l'autre.
- Une baisse de 129 millions de dollars (403 %) des gains nets sur les instruments financiers, principalement attribuable à une diminution des émissions d'emprunts pour l'iFCLL et le FNCIL et aux pertes sur les prêts consentis à une valeur inférieure à la valeur de marché dans les portefeuilles du FNCIL et du PCMV, comme expliqué précédemment.
- Une augmentation de 58 millions de dollars (22 %) des charges opérationnelles, qui s'explique principalement par les charges administratives de 40 millions de dollars engagées pour administrer le supplément unique à l'ACL.
- Une baisse de 55 millions de dollars (11 %) des résultats liés à l'administration de l'assurance principalement attribuable à une augmentation des charges liées à l'administration de l'assurance au cours de la période par rapport aux six mois correspondants de l'exercice précédent, où le volume de prêts en souffrance a diminué. Les conditions économiques meilleures que prévu et les mises à jour des hypothèses de modèle à la suite de la transition à l'IFRS 17 le 1^{er} janvier 2022 ont entraîné une importante révision de l'estimation de notre passif au titre des règlements engagés.
- La baisse du résultat total avant impôt est partiellement contrebalancée par une augmentation de 555 millions de dollars (26 %) du financement public attribuable à l'augmentation des dépenses décrites précédemment, à une augmentation des produits de placements de 70 millions de dollars (40 %) et des produits d'intérêts nets de 53 millions de dollars (5 300 %) liée à la hausse des taux d'intérêt, et à une augmentation de 37 millions de dollars (10 %) des droits de cautionnement acquis, principalement attribuable à la hausse des prix enregistrée ces dernières années dans les activités de financement hypothécaire.

Les autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt, ont augmenté de 531 millions de dollars (122 %) par rapport à la période correspondante de six mois de l'exercice précédent, principalement en raison de mouvements économiques.

- La baisse des taux d'intérêt et le resserrement des écarts de crédit ont entraîné des gains latents de 95 millions de dollars sur nos placements et des gains de 30 millions de dollars sur la réévaluation des régimes à prestations déterminées. Les gains ont été contrebalancés par des charges liées au financement de l'assurance plus élevées de 30 millions de dollars.
- Au cours de la même période l'an dernier, les taux d'intérêt ont augmenté, ce qui a entraîné des pertes latentes de 961 millions de dollars sur les placements. Ces pertes ont été contrebalancées par des gains de 362 millions sur la réévaluation des régimes à prestations déterminées et de 163 millions de dollars sur les produits de financement de l'assurance.

Paramètres et ratios financiers

Assurance prêt hypothécaire

<i>(en millions, sauf indication contraire)</i>	Contrats d'assurance en vigueur (G\$)		Marge sur services contractuels	
	Au		Au	
	30 juin 2023	31 décembre 2022	30 juin 2023	31 décembre 2022
Propriétaires-occupants (à l'unité)	174	179	2 067	1 938
Portefeuille	79	84	86	94
Immeubles collectifs résidentiels	150	136	2 586	2 515
Total	403	399	4 739	4 547

Les contrats d'assurance en vigueur ont augmenté de 4 milliards de dollars en raison du volume de nouveaux contrats arrivant à échéance plus élevé que celui des nouveaux contrats d'assurance. Les nouveaux prêts assurés totalisaient 30 milliards de dollars, tandis que l'amortissement et le remboursement estimés des prêts se chiffraient à 26 milliards.

La MSC a augmenté de 192 millions de dollars (4 %) en raison d'une MSC supplémentaire de 339 millions de dollars liée aux nouveaux prêts souscrits au cours de la période, des variations de 125 millions de dollars dans les estimations des flux de trésorerie futurs et de 54 millions de dollars d'accroissement des intérêts. Cette augmentation est contrebalancée par une baisse de 326 millions de dollars en raison de la MSC réalisée. La variation favorable des estimations s'explique principalement par des hypothèses de prix des habitations meilleures que prévu.

<i>(en millions, sauf indication contraire)</i>	Volume de prêts assurés (logements)		Volumes de prêts assurés (\$)		Primes et droits perçus ¹		Règlements payés ²	
	Trois mois clos le 30 juin							
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Propriétaires-occupants (à l'unité)	13 741	21 743	4 547	7 425	160	271	10	11
Portefeuille	4 718	8 497	1 212	2 482	3	14	1	3
Immeubles collectifs résidentiels	60 408	45 050	12 319	8 483	273	221	-	-
Total	78 867	75 290	18 078	18 390	436	506	11	14

¹ Il est possible que les primes et les droits perçus ne correspondent pas aux primes reçues sur les contrats d'assurance souscrits pendant la période ni aux primes et aux droits différés sur les contrats d'autoassurance souscrits pendant la période, en raison de la date de réception.

² Les règlements payés font référence aux montants nets en espèces payés pour des règlements de demandes, à l'exclusion des frais d'administration des demandes.

<i>(en millions, sauf indication contraire)</i>	Volume de prêts assurés (logements)		Volumés de prêts assurés (\$)		Primes et droits perçus ¹		Règlements payés ²	
	Six mois clos le 30 juin							
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Propriétaires-occupants (à l'unité)	20 831	34 181	6 841	11 636	240	420	26	22
Portefeuille	8 381	10 547	2 219	3 063	7	16	2	3
Immeubles collectifs résidentiels	104 976	86 839	21 034	16 415	453	469	2	-
Total	134 188	131 567	30 094	31 114	700	905	30	25

¹ Il est possible que les primes et les droits perçus ne correspondent pas aux primes reçues sur les contrats d'assurance souscrits pendant la période ni aux primes et aux droits différés sur les contrats d'autoassurance souscrits pendant la période, en raison de la date de réception.

² Les règlements payés font référence aux montants nets en espèces payés pour des règlements de demandes, à l'exclusion des frais d'administration des demandes.

T2 2023 par rapport au T2 2022 et cumul annuel 2023 par rapport au cumul annuel 2022

Le volume d'assurance pour logements de propriétaires-occupants souscrite à l'unité a diminué dans toutes les provinces, car les prix élevés des logements et la hausse des taux d'intérêt ont exercé des pressions à la baisse sur le volume de prêts assurés. Le volume d'assurance de portefeuille a diminué, parce que le nombre de grands blocs de prêts assurés a diminué par rapport à la période correspondante de trois mois de l'exercice précédent, principalement en raison de l'écart temporaire entre le moment où le bloc est soumis et celui où il est finalement assuré. L'augmentation des volumes d'assurance pour immeubles collectifs résidentiels est alimentée par une hausse du nombre de logements neufs assurés, particulièrement en raison de la demande à l'égard du produit APH Select, qui met l'accent sur l'abordabilité, l'accessibilité et la compatibilité climatique.

Le montant total des prêts assurés a diminué, principalement en raison de la baisse du volume d'assurance pour logements de propriétaires-occupants souscrite à l'unité et du montant moyen des prêts assurés attribuable au recul des prix des habitations. La diminution du volume d'assurance pour logements de propriétaires-occupants souscrite à l'unité est partiellement contrebalancée par les augmentations du volume d'assurance pour immeubles collectifs résidentiels. Ces augmentations découlent de la hausse du nombre de logements, comme expliqué précédemment.

La diminution des primes et des droits perçus s'explique par la baisse du volume d'assurance pour propriétaires-occupants souscrite à l'unité et du montant moyen des prêts assurés, comme expliqué précédemment. Elle est aussi attribuable à la baisse des primes pour les immeubles collectifs résidentiels en raison du grand nombre de prêts APH Select, dont le taux de prime est plus bas.

Les règlements payés ont diminué de 3 millions de dollars (21 %) par rapport au même trimestre de l'exercice précédent, en raison de la diminution des règlements payés pour des prêts de portefeuille. Cependant, comparativement aux six mois correspondants de l'exercice précédent, les règlements payés ont augmenté de 5 millions de dollars (20 %), principalement en raison d'une hausse de 4 millions de dollars (18 %) des règlements payés pour des prêts pour propriétaires-occupants à l'unité. Cette hausse est attribuable à une diminution du nombre de recouvrements sur jugement auprès des emprunteurs.

<i>(En pourcentage)</i>	Trois mois clos le 30 juin		Six mois clos le 30 juin	
	2023	2022 (retraité)	2023	2022 (retraité)
Ratio des charges liées à l'administration de l'assurance ^{1,2}	9,3 %	1,8 %	9,0 %	(12,9) %
Ratio des charges opérationnelles	17,3 %	19,1 %	17,2 %	20,0 %
Ratio mixte	26,6 %	20,9 %	26,2 %	7,1 %
Ratio de la marge sur services contractuels initiale	53,5 %	73,4 %	51,6 %	72,4 %
Indice de l'importance des règlements	27,4 %	24,8 %	31,0 %	27,4 %
Rendement des capitaux propres	5,8 %	6,6 %	6,5 %	6,8 %
Rendement des capitaux propres requis	6,1 %	7,8 %	7,0 %	8,4 %

¹ Lors de l'adoption de l'IFRS 17, le pourcentage de pertes qui était calculé précédemment en vertu de l'IFRS 4 a été remplacé par ce pourcentage.

² Le ratio des charges liées à l'administration de l'assurance pour logements de propriétaires-occupants souscrite à l'unité et l'assurance de portefeuille, à l'exclusion des immeubles collectifs résidentiels, s'est établi, respectivement, à 9,1 % et 9,2 % pendant les trois mois et les six mois clos le 30 juin 2023 (comparativement à 6,1 % et à 28,1 % pour les trois mois et les six mois clos le 30 juin 2022).

T2 2023 par rapport au T2 2022 et cumul annuel 2023 par rapport au cumul annuel 2022

Le ratio des charges liées à l'administration de l'assurance et le ratio mixte ont augmenté principalement en raison de la hausse des charges liées à l'administration de l'assurance en 2023. Cette hausse est attribuable à l'annulation du passif au titre des règlements engagés en 2022, à la diminution du volume de prêts en souffrance, aux conditions économiques meilleures que prévu et aux mises à jour des hypothèses de modèle à la suite de la transition à l'IFRS 17 le 1^{er} janvier 2022.

La diminution du ratio des charges opérationnelles est principalement attribuable à l'augmentation de la marge sur services contractuels réalisée.

Le ratio de la marge sur services contractuels initiale a diminué principalement en raison de l'augmentation du volume du produit APH Select, dont la marge de service contractuelle initiale est plus faible en raison de sa prime moins élevée.

L'indice de l'importance des règlements a augmenté en raison de la baisse du produit des ventes, car le prix moyen des habitations a diminué par rapport au même trimestre l'exercice précédent.

Le rendement des capitaux propres a diminué comparativement aux trois mois correspondants de l'exercice précédent. Cette situation s'explique par une diminution du résultat net principalement attribuable à l'augmentation des charges liées aux demandes de règlement d'assurance, comme expliqué précédemment, à une augmentation des charges liées aux activités de financement de l'assurance causée par la hausse des taux à terme moyens pondérés des contrats d'assurance et du passif des contrats d'assurance, ainsi qu'à une augmentation des pertes sur les propriétés que nous avons subies dans le cadre d'activités de gestion des cas de défaut. La baisse du rendement est contrebalancée par la hausse des produits des activités d'assurance, comme expliqué précédemment. Le rendement des capitaux propres a diminué comparativement aux six mois correspondants de l'exercice précédent, en raison d'une diminution du résultat net principalement attribuable à l'augmentation des charges liées aux demandes de règlement d'assurance, comme expliqué précédemment.

La baisse du ratio du rendement des capitaux propres requis est attribuable à la baisse du résultat net, principalement en raison de l'augmentation des charges liées aux demandes de règlement d'assurance, comme expliqué précédemment, ainsi qu'à une augmentation du capital requis liée à la croissance de nos activités dans le secteur des immeubles collectifs.

	Au 30 juin 2023		Au 31 décembre 2022	
	Nombre de prêts en souffrance	Taux de prêts en souffrance	Nombre de prêts en souffrance	Taux de prêts en souffrance
Propriétaires-occupants (à l'unité)	2 767	0,33 %	2 920	0,34 %
Portefeuille	808	0,14 %	836	0,14 %
Immeubles collectifs	85	0,28 %	108	0,38 %
Total	3 660	0,25 %	3 864	0,25 %

Le taux de prêts en souffrance correspond aux prêts en retard depuis plus de 90 jours en pourcentage des prêts assurés en cours de remboursement. Les prêts en souffrance sont restés bas dans toutes les régions, ce qui concorde avec la vigueur de la conjoncture économique. Il y a eu une légère baisse principalement en raison de l'augmentation de défauts de paiement dans les provinces de l'ouest.

Financement hypothécaire

	Total des cautionnements en vigueur (G\$)	
	Au	
	30 juin 2023	31 décembre 2022
Titres hypothécaires émis en vertu de la Loi nationale sur l'habitation (TH LNH)	228	216
OHC	260	255
Total	488	471

Le total des cautionnements en vigueur correspond à l'obligation maximale de remboursement du capital liée à nos cautionnements de paiement périodique. Les cautionnements en vigueur ont totalisé 488 milliards de dollars au 30 juin 2023, une hausse de 17 milliards de dollars (4 %), car le montant des nouveaux titres cautionnés a été supérieur à celui des cautionnements arrivés à échéance, du réinvestissement du capital et des remboursements anticipés. Les récentes hausses de taux d'intérêt ont ralenti le marché de l'habitation, ce qui s'est traduit par une baisse des taux de remboursement anticipé.

<i>(en millions, sauf indication contraire)</i>	Nouveaux titres cautionnés (G\$)		Droits de cautionnement et de demande perçus ¹	
	Trois mois clos le 30 juin			
	2023	2022	2023	2022
TH LNH	36	33	166	173
OHC	11	11	43	42
Total	47	44	209	215

¹ Droits de cautionnement et de demande perçus pour les TH LNH, droits de cautionnement perçus pour les OHC.

<i>(en millions, sauf indication contraire)</i>	Nouveaux titres cautionnés (G\$)		Droits de cautionnement et de demande perçus ¹	
	Six mois clos le 30 juin			
	2023	2022	2023	2022
TH LNH	69	66	315	350
OHC	21	21	86	84
Total	90	87	401	434

¹ Droits de cautionnement et de demande perçus pour les TH LNH, droits de cautionnement perçus pour les OHC.

T2 2023 par rapport au T2 2022 et cumul annuel 2023 par rapport au cumul annuel 2022

Les nouveaux titres cautionnés sont demeurés stables par rapport au même trimestre de l'exercice précédent. Les droits de cautionnement et de demande perçus ont diminué, principalement en raison d'un plus grand nombre d'émissions de blocs liés à l'abordabilité assortis de droits moins élevés.

<i>(en pourcentage)</i>	Trois mois clos le 30 juin		Six mois clos le 30 juin	
	2023	2022	2023	2022
Ratio des charges opérationnelles	6,6	7,9	6,6	7,6
Rendement des capitaux propres	47,4	36,8	46,7	37,9

T2 2023 par rapport au T2 2022 et cumul annuel 2023 par rapport au cumul annuel 2022

Par rapport à 2022, le ratio des charges opérationnelles est inférieur et le rendement des capitaux propres est supérieur. Cette situation s'explique principalement par l'augmentation des droits de cautionnement et de demande acquis, car les anciens blocs dont les droits sont moins élevés sont entièrement comptabilisés et remplacés par de nouveaux blocs dont les droits connexes sont plus élevés.

Financement public

Le tableau qui suit présente le rapprochement entre le financement public autorisé par le Parlement qui nous est accordé pendant l'exercice du gouvernement (clos le 31 mars) et le montant que nous avons reçu pendant l'année civile.

<i>(en millions)</i>	Six mois clos le 30 juin	
	2023	2022
Montants autorisés en 2022-2023 (2021-2022)		
Budget principal des dépenses	3 549	3 259
Budget supplémentaire des dépenses A ^{1,2,5}	46	1 800
Budget supplémentaire des dépenses B ^{1,3,5}	693	44
Budget supplémentaire des dépenses C ^{1,4,5}	1 119	41
Total du financement public de l'exercice	5 407	5 144
Moins : la tranche comptabilisée à l'année civile 2022 (2021)	(2 129)	(2 367)
Moins : le financement public inutilisé pour 2022-2023 (2021-2022) ⁶	(1 197)	(1 049)
Moins : le financement bloqué	(48)	(53)
Tranche du financement public pour 2022-2023 (2021-2022) comptabilisée en 2023 (2022)	2 033	1 675
Montants autorisés en 2023-2024 (2022-2023)		
Budget principal des dépenses	5 105	3 549
Budget supplémentaire des dépenses A ^{1,2,5}	1 004	46
Budget supplémentaire des dépenses B ^{1,3,5}	-	693
Budget supplémentaire des dépenses C ^{1,4,5}	-	1 119
Total du financement public pour l'exercice	6 109	5 407
Moins la tranche à comptabiliser pendant les trimestres suivants	(5 536)	(3 654)
Moins : crédits inutilisés prévus pour 2023-2024 (réellement inutilisés en 2022-2023)	-	(1 197)
Moins : le financement bloqué	-	(48)
Tranche de financement public de 2023-2024 (2022-2023) comptabilisée en 2023 (2022)	573	508
Total du financement public - six mois clos le 30 juin	2 606	2 183

¹ Les budgets supplémentaires des dépenses correspondent à la tranche supplémentaire de financement public qui a été votée par le Parlement pendant l'exercice du gouvernement.

² Budget supplémentaire des dépenses A 2023-2024 approuvé pour le FACL et Granville Island. (2022-2023 pour l'ICRL et le Fonds d'urgence pour Granville Island. 2021-2022 pour l'ICRL, le FNCIL, le PCMV, le Fonds d'urgence pour Granville Island, l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial [AUCLC], l'ACL et le financement pour soutenir les jeunes).

³ Budget supplémentaire des dépenses B 2022-2023 approuvé pour l'ICRL, le Fonds pour l'innovation en matière de logement abordable, l'Initiative des terrains fédéraux, l'iFCLL, la pyrrhotite, le FNCIL, l'IAPP, la Stratégie sur le logement des Autochtones en milieu urbain, rural et nordique, l'AUCLC, les maisons d'hébergement d'urgence pour femmes et filles, l'ACL, l'ACL pour les femmes et les enfants fuyant la violence et l'Initiative de recherche et de données. (2021-2022 pour l'iFCLL).

⁴ Budget supplémentaire des dépenses C 2022-2023 approuvé pour le PCMV et la Charte des droits des acheteurs d'une propriété. (2021-2022 pour la construction et l'exploitation de maisons d'hébergement et de maisons de transition pour les femmes et les enfants autochtones, les personnes 2ELGBTQIA+, l'Initiative fédérale de logement communautaire [IFLC], l'initiative de recherche et de données).

⁵ Nous excluons le financement reçu pour le Fonds d'urgence pour Granville Island de nos états financiers consolidés parce que nous ne contrôlons pas les activités de Granville Island.

⁶ Le montant total du financement public inutilisé pour 2022-2023 comprend 631 millions de dollars de fonds destinés au supplément unique à l'Allocation canadienne pour le logement obtenus en vertu d'autorisations législatives, qui n'ont pas été utilisés.

Gestion du capital

Cadres de référence

Pour nos activités d'aide au logement, en vertu de l'article 29 de la Loi sur la SCHL, nous maintenons une réserve pour la gestion du risque de taux d'intérêt lié aux prêts remboursables par anticipation et du risque de crédit lié aux prêts non garantis. Les résultats des programmes d'octroi de prêts sont conservés dans cette réserve, à l'exception des fluctuations latentes de la juste valeur, ainsi que les gains et pertes sur la réévaluation des régimes de retraite à prestations déterminées. Les variations latentes de la juste valeur marchande et les pertes sur la réévaluation du régime à prestations déterminées sont imputées aux résultats non distribués jusqu'à leur réalisation. À l'exception du fonds de réserve, nous n'affectons pas de capital pour nos activités d'aide au logement, car celles-ci ne présentent pas pour la SCHL de risques financiers importants qu'elle n'atténue pas déjà autrement.

Pour nos activités d'assurance prêt hypothécaire, notre cadre de gestion du capital respecte les règlements du BSIF en ce qui concerne l'utilisation du ratio du capital disponible sur le capital minimal requis (TSAH), car notre capital économique est inférieur aux exigences réglementaires du BSIF en matière de capital.

Pour nos activités de financement hypothécaire, notre cadre de gestion du capital est conforme aux pratiques exemplaires du secteur et intègre les principes réglementaires du BSIF, y compris ceux qui sont énoncés dans sa ligne directrice E-19, Évaluation interne des risques et de la solvabilité, et ceux du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Dans le cadre de notre évaluation de la suffisance du capital, nous avons recours à une approche intégrée visant à évaluer nos besoins tant du point de vue du capital réglementaire que du capital économique, afin d'établir des cibles de capital qui tiennent compte de notre stratégie et de notre appétit pour le risque.

En août 2022, notre Conseil d'administration a approuvé le maintien de cibles internes de 155 % et de 105 % ainsi que de niveaux opérationnels de 165 % et de 110 %, respectivement, pour les activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire, pour 2023. En ce qui concerne les activités de financement hypothécaire, le Conseil d'administration a approuvé une réduction du capital économique requis au niveau opérationnel, qui passera de 2,7 milliards de dollars à 1,8 milliard de dollars, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Ratios

Le tableau qui suit présente nos ratios du capital.

<i>(en pourcentage)</i>	Au	
	30 juin 2023	31 décembre 2022 (retraité)
Assurance prêt hypothécaire : Capital disponible sur le capital minimal requis (TSAH)	172	175
Financement hypothécaire : Ratio du capital disponible sur le capital requis ¹	113	112

¹ En 2023, le capital requis utilisé pour calculer le ratio du financement hypothécaire a été mis à jour pour tenir compte de l'exigence minimale en matière de liquidités, ce qui a fait baisser de 37 points de pourcentage notre ratio comparatif de 2022.

Le ratio du capital disponible sur le capital minimal requis des activités d'assurance prêt hypothécaire a légèrement diminué, car les dividendes déclarés étaient supérieurs au résultat net généré.

La mise en œuvre de l'IFRS 17 n'a eu qu'une incidence négligeable sur le capital disponible au 31 décembre 2022 (voir la note 9 des états financiers consolidés trimestriels non audités). Lors de la transition à l'IFRS 17 le 1^{er} janvier 2022, nos capitaux propres ont augmenté de 64 millions de dollars (voir la note 3 des états financiers consolidés trimestriels non audités). Au cours de l'exercice 2022, l'incidence sur les capitaux propre attribuable à la production de rapports selon l'IFRS 17 au lieu de l'IFRS 4 a été une baisse de 70 millions de dollars. Il en résulte une variation nette de 6 millions de dollars du capital disponible au 31 décembre 2022. L'IFRS 17 n'a pas eu d'incidence sur le capital affecté en 2022, car les exigences du TSAH reflétant l'IFRS 17 sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Par conséquent, le ratio selon le TSAH est demeuré inchangé au 31 décembre 2022.

Comme indiqué à la section Paramètres et ratios financiers, l'assurance pour immeubles collectifs a enregistré une augmentation du nombre de logements assurés et du montant des prêts assurés, une tendance observée au cours des derniers trimestres. Pour stimuler l'offre de logements locatifs traditionnels, un facteur clé dans la lutte contre les problèmes d'abordabilité du logement, nous avons décidé de réduire temporairement le dividende global que nous versons au gouvernement du Canada dans une perspective prospective. Cette suspension temporaire soutiendra les volumes supplémentaires liés aux immeubles collectifs. Si nous déterminions que le capital excédentaire généré par la réduction de notre dividende n'est plus nécessaire pour répondre aux volumes supplémentaires liés aux immeubles collectifs que nous enregistrons actuellement, nous le rembourserons au gouvernement. Bien que notre situation financière actuelle demeure solide, la préservation du capital permet à notre secteur des immeubles collectifs de croître et répond au besoin accru sur le marché des logements construits pour la location. Puisque chaque versement de dividende doit être approuvé par le Conseil d'administration, nous ne sommes pas en mesure d'indiquer les répercussions futures prévues. Cependant, comparativement aux récentes déclarations de dividendes, cette réduction temporaire représente une réduction de 250 millions de dollars par trimestre du dividende versé au gouvernement.

Le ratio du capital disponible sur le capital requis des activités de financement hypothécaire a légèrement augmenté, car le résultat net a dépassé les dividendes déclarés.

Voir la note 9 des états financiers consolidés trimestriels non audités, Gestion du capital, pour en savoir plus.

DONNÉES TRIMESTRIELLES HISTORIQUES

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	T2 2023	T1 2023	T4 2022 (retraité) ⁴	T3 2022 (retraité) ⁴	T2 2022 (retraité) ⁴	T1 2022 (retraité) ⁴	T4 2021	T3 2021
Résultats consolidés								
Total de l'actif	302 978	304 372	297 168	304 049	297 594	299 160	300 357	300 457
Total du passif	291 078	292 221	285 207	292 073	285 466	286 761	287 147	287 206
Total des capitaux propres du Canada	11 900	12 151	11 961	11 976	12 128	12 399	13 210	13 251
Total des produits et du financement public	1 027	2 642	1 378	1 035	996	2 178	1 956	1 076
Total des charges (y compris l'impôt sur le résultat)	724	2 311	1 009	644	661	1 833	1 472	662
Résultat net	303	331	369	391	335	345	484	414
Aide au logement								
Financement public	563	2 136	810	454	489	1 655	1 277	452
Résultat net (perte)	(2)	2	76	23	35	6	38	10
Total des capitaux propres du Canada	864	872	846	799	781	695	569	547
Assurance prêt hypothécaire								
Contrats d'assurance en vigueur (G\$) ²	403	400	399	397	397	394	401	404
Volume de prêts assurés ¹	18 078	12 016	17 181	18 027	18 390	12 724	18 659	13 356
Primes et droits perçus	436	264	354	416	506	399	547	417
Primes et droits acquis	8	7	6	6	6	5	353	350
Produit des activités d'assurance	248	230	223	210	220	214	-	-
Règlements payés	11	19	20	19	14	11	30	45
Charges liées aux règlements d'assurance	-	-	-	-	-	-	(57)	(12)
Charges liées à l'administration de l'assurance	(23)	(20)	(18)	68	(4)	60	-	-
Résultat net	142	176	145	222	168	192	302	265
Taux de prêts en souffrance	0,25%	0,28%	0,25%	0,24%	0,25%	0,26%	0,28%	0,29%
Pourcentage de pertes	-	-	-	-	-	-	(16,1)%	(3,4)%
Ratio des charges liées à l'administration de l'assurance	9,3%	8,7%	8,1%	(32,4)%	1,8%	(28,0)%	-	-
Ratio des charges opérationnelles	17,3%	17,0%	22,0%	19,5%	19,1%	21,0%	23,0%	21,1%
Ratio mixte	26,6%	25,7%	30,1%	(12,9)%	20,9%	(7,0)%	6,9%	17,7%
Ratio de la marge sur services contractuels initiale	53,5%	48,3%	54,3%	73,1%	73,4%	71,2%	-	-
Indice de l'importance des règlements	27,4%	33,0%	32,4%	29,6%	24,8%	27,0%	28,4%	30,8%
Rendement des capitaux propres	5,8%	7,2%	5,9%	9,0%	6,6%	7,1%	10,1%	9,5%
Rendement des capitaux propres requis	6,1%	7,7%	6,3%	10,1%	7,8%	8,9%	14,0%	12,0%
Capital disponible sur le capital minimal requis (% selon le TSAH)	172%	176%	175%	184%	193%	194%	213%	209%
Pourcentage estimé des prêts hypothécaires résidentiels en cours de remboursement au Canada qui sont assurés par la SCHL	19,1%	19,2%	19,2%	19,4%	19,9%	20,1%	21,0%	23,1%
Financement hypothécaire								
Cautionnements en vigueur (G\$) ²	488	481	471	463	456	460	461	460
Titres cautionnés (G\$)	47	43	50	50	44	43	48	51
Droits de cautionnement et de demande perçus	209	192	301	227	215	219	338	250
Droits de cautionnement et de demande acquis	206	201	193	189	180	194	189	179
Résultat net	161	151	144	142	127	143	139	139
Ratio des charges opérationnelles	6,6%	6,5%	7,5%	7,3%	7,9%	7,4%	8,2%	7,6%
Rendement des capitaux propres	47,4%	44,4%	39,0%	42,4%	36,8%	38,9%	36,6%	36,4%
Capital économique disponible sur le capital requis ³	113%	114%	112%	109%	108%	110%	113%	109%
Pourcentage estimé des prêts hypothécaires résidentiels en cours de remboursement au Canada qui sont regroupés en blocs de titres cautionnés par la SCHL	23,2%	23,2%	22,9%	22,8%	22,9%	23,3%	24,1%	26,3%

¹ Le volume total de prêts assurés comprend les substitutions au titre de l'assurance de portefeuille.

² Notre exposition totale est inférieure à la somme de ces chiffres, car nous assurons une partie des instruments compris dans les cautionnements en vigueur.

³ En 2023, le capital requis utilisé pour calculer le ratio du financement hypothécaire a été mis à jour pour tenir compte de l'exigence minimale en matière de liquidités, ce qui a entraîné des ajustements aux ratios historiques.

⁴ Les chiffres ont été retraités pour refléter l'adoption de l'IFRS 17, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

États financiers consolidés trimestriels non audités

TABLE DES MATIÈRES

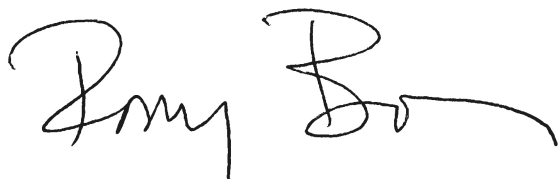
RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE.....	21
BILAN CONSOLIDÉ.....	22
ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT GLOBAL.....	23
ÉTAT CONSOLIDÉ DES CAPITAUX PROPRES DU CANADA.....	24
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE.....	25
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS TRIMESTRIELS NON AUDITÉS	26
1. INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ	26
2. MODE DE PRÉPARATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES	26
3. CHANGEMENTS COMPTABLES EN VIGUEUR ET À VENIR.....	26
4. JUGEMENT CRITIQUE DANS L'APPLICATION DE MÉTHODES COMPTABLES ET LA PRÉPARATION D'ESTIMATIONS.....	27
5. INFORMATIONS SECTORIELLES.....	32
6. FINANCEMENT PUBLIC ET CHARGES DES PROGRAMMES DE LOGEMENT.....	35
7. ASSURANCE PRÊT HYPOTHÉCAIRE.....	36
8. FINANCEMENT HYPOTHÉCAIRE	41
9. GESTION DU CAPITAL.....	41
10. ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR	44
11. PLACEMENTS EN VALEURS MOBILIÈRES.....	47
12. PRÊTS	48
13. EMPRUNTS.....	50
14. PRODUITS ET CHARGES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS.....	51
15. RISQUE DE MARCHÉ	51
16. RISQUE DE CRÉDIT	52
17. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	53
18. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	54
19. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES	55
20. ENGAGEMENTS ET PASSIFS ÉVENTUELS.....	55

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Période close le 30 juin 2023

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers consolidés trimestriels non audités conformément à la norme comptable internationale *Information financière intermédiaire* (IAS 34), ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers consolidés trimestriels non audités exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans le rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers consolidés trimestriels non audités.

À notre connaissance, ces états financiers consolidés trimestriels non audités donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de notre situation financière, de nos résultats d'exploitation et de nos flux de trésorerie, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers consolidés trimestriels non audités.



Romy Bowers
Présidente et première dirigeante



Michel Tremblay, CPA, CA
Chef des finances et premier vice-président,
Services d'entreprise

16 août 2023

BILAN CONSOLIDÉ

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Notes	Au		
		30 juin 2023	31 décembre 2022 (retraité)	Au 1 ^{er} janvier 2022 (retraité)
Actif				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20	2 621	2 649	1 525
Titres acquis dans le cadre de conventions de revente		399	650	-
Intérêts courus à recevoir		869	878	720
Placements en valeurs mobilières :				
À la juste valeur par le biais du résultat net	10	81	133	289
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	10, 11	18 127	18 043	19 982
Au coût amorti	10, 11	3 452	3 578	2 817
Instruments dérivés		91	-	31
Montants à recevoir du gouvernement du Canada	6	299	-	363
Prêts :	12			
À la juste valeur par le biais du résultat net		480	469	500
Au coût amorti		275 339	269 207	272 781
Débiteurs et autres actifs		557	941	535
Immeubles de placement		402	402	314
Actif au titre des régimes à prestations déterminées		261	218	-
		302 978	297 168	299 857
Passif				
Créditeurs et autres passifs		756	707	606
Intérêts courus à payer		786	818	612
Instruments dérivés		44	87	50
Passif des contrats d'assurance	7	6 597	6 405	6 132
Montants à payer au gouvernement du Canada	6	-	6	-
Emprunts :	13			
À la juste valeur par le biais du résultat net		318	374	475
Au coût amorti		279 531	273 770	275 869
Passif au titre des régimes à prestations déterminées		174	166	250
Primes et droits non acquis	7, 8	2 624	2 604	2 321
Passif d'impôt différé		248	270	268
		291 078	285 207	286 583
Engagements et passifs éventuels	20			
Capitaux propres du Canada	9			
Capital d'apport		25	25	25
Cumul des autres éléments du résultat global		(660)	(725)	130
Fonds de réserve		47	17	29
Résultats non distribués		12 488	12 644	13 090
		11 900	11 961	13 274
		302 978	297 168	299 857

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés trimestriels.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT GLOBAL

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Notes	Trois mois clos le 30 juin		Six mois clos le 30 juin	
		2023	2022 (retraité)	2023	2022 (retraité)
Produit d'intérêts		1 740	1 220	3 401	2 351
Charges d'intérêts		(1 708)	(1 219)	(3 349)	(2 352)
Produits (pertes) d'intérêts nets		32	1	52	(1)
Produit des activités d'assurance	7	248	220	478	434
Produits (charges) liés à l'administration de l'assurance		(23)	(4)	(43)	56
Résultats liés à l'administration de l'assurance		225	216	435	490
Produit de placements		130	94	246	176
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers	14	(76)	38	(97)	32
Charges de financement de l'assurance pour les contrats souscrits	7	(43)	(28)	(80)	(53)
Résultats financiers nets		11	104	69	155
Financement public	6	563	489	2 699	2 144
Programmes de logement	6	(472)	(424)	(2 501)	(2 009)
Primes et droits acquis	7, 8	214	186	422	385
Charges opérationnelles		(146)	(131)	(324)	(266)
Autres produits		(18)	-	(8)	1
Produits des services d'autoassurance		1	2	7	4
Résultat avant impôt		410	443	851	903
Impôt sur le revenu	18	(107)	(108)	(217)	(223)
Résultat net		303	335	634	680
Autres éléments du résultat global, après impôt					
Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le résultat net (perte)					
Gains (pertes) nets latents sur les titres de créance désignés à la JVAERG		(187)	(380)	40	(960)
Reclassement des gains sur les titres de créance désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sur cession pendant l'exercice		33	(2)	55	(1)
Produits (charges) de financement de l'assurance pour les contrats émis	7, 18	7	63	(30)	163
		(147)	(319)	65	(798)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net					
Gains (pertes) sur la réévaluation des régimes à prestations déterminées	17, 18	(12)	108	30	362
Total des autres éléments du résultat global, après impôt		(159)	(211)	95	(436)
Résultat global		144	124	729	244

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés trimestriels.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES CAPITAUX PROPRES DU CANADA

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Notes	Trois mois clos le 30 juin		Six mois clos le 30 juin	
		2023	2022 (retraité)	2023	2022 (retraité)
Capital d'apport		25	25	25	25
Cumul des autres éléments du résultat global					
Solde de la réserve pour la juste valeur au début de la période		(651)	(448)	(900)	131
Autres éléments du résultat global (perte) – juste valeur		(154)	(382)	95	(961)
Solde de la réserve pour la juste valeur à la clôture de la période		(805)	(830)	(805)	(830)
Réserve pour le financement de l'assurance à l'ouverture		138	99	175	-
Incidence de l'adoption de l'IFRS 17	3	-	-	-	(1)
Réserve pour le financement de l'assurance à l'ouverture retraitée		138	99	175	(1)
Autres éléments du résultat global (perte) – réserve pour le financement de l'assurance		7	63	(30)	163
Solde de la réserve pour le financement de l'assurance à la clôture de la période		145	162	145	162
Solde à la clôture de la période		(660)	(668)	(660)	(668)
Fonds de réserve					
Solde au début de la période		28	21	17	29
Résultat net (perte)		19	(2)	30	(10)
Solde à la clôture de la période		47	19	47	19
Résultats non distribués					
Résultats non distribués à l'ouverture		12 611	12 702	12 644	13 025
Incidence de l'adoption de l'IFRS 17	3	-	-	-	65
Résultats non distribués à l'ouverture retraités		12 611	12 702	12 644	13 090
Résultat net		284	337	604	690
Autres éléments du résultat global		(12)	108	30	362
Dividendes	9	(395)	(395)	(790)	(1 390)
Total des résultats non distribués		12 488	12 752	12 488	12 752
Capitaux propres du Canada	9	11 900	12 128	11 900	12 128

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés trimestriels.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Notes	Trois mois clos le 30 juin		Six mois clos le 30 juin	
		2023	2022 (retraité)	2023	2022 (retraité)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles					
Résultat net		303	335	634	680
Ajustements pour déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles					
Amortissement des primes et escomptes sur les instruments financiers		(3)	19	9	53
Pertes (gains) nettes sur les instruments financiers		108	(161)	188	(109)
Impôt sur le résultat différé	18	(38)	(42)	(34)	(33)
Amortissement, dépréciation et pertes de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles		14	6	33	12
Variation des actifs et passifs opérationnels					
Instruments dérivés		(54)	113	(134)	61
Intérêts courus à recevoir		468	524	9	19
Montants à recevoir du gouvernement du Canada		663	368	(358)	(126)
Débiteurs et autres actifs		203	42	363	53
Créditeurs et autres passifs		(381)	(318)	51	66
Intérêts courus à payer		(463)	(516)	(32)	(7)
Passif des contrats d'assurance		160	230	191	304
Régimes à prestations déterminées		-	6	-	4
Primes et droits non acquis		18	52	20	92
Autres		(4)	2	(6)	(3)
Prêts	12				
Remboursements		10 917	11 025	15 851	23 569
Décaissements		(11 055)	(10 801)	(21 940)	(21 555)
Emprunts	13				
Remboursements		(12 673)	(12 774)	(18 746)	(28 688)
Émissions		12 627	13 236	24 439	27 636
		810	1 346	538	2 028
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement					
Placements en valeurs mobilières					
Ventes et échéances		2 587	2 534	4 550	6 321
Achats		(2 640)	(2 408)	(4 509)	(6 271)
Règlement de contrats de change à terme					
Remboursements		79	89	132	158
Décaissements		(54)	(120)	(181)	(192)
Titres acquis dans le cadre de conventions de revente		51	-	251	-
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(7)	(26)	(19)	(47)
		16	69	224	(31)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement					
Dividendes payés		(790)	(1 390)	(790)	(1 390)
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		36	25	(28)	607
Trésorerie et équivalents de trésorerie					
Début de la période		2 585	2 107	2 649	1 525
Clôture de la période		2 621	2 132	2 621	2 132
Représentés par					
Trésorerie		192	115	192	115
Équivalents de trésorerie		2 429	2 017	2 429	2 017
		2 621	2 132	2 621	2 132
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles					
Intérêts encaissés pendant la période		2 465	1 976	3 900	2 869
Intérêts payés pendant la période		2 332	1 867	3 674	2 655
Dividendes encaissés pendant la période		1	2	1	3
Impôt sur le résultat payé pendant la période		-	120	58	213

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés trimestriels.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS TRIMESTRIELS NON AUDITÉS

1. Informations sur la Société

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL ou nous) est une société d'État canadienne créée en 1946, par suite de l'adoption de la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement (Loi sur la SCHL)*, afin de respecter les dispositions de la *Loi nationale sur l'habitation (LNH)*. Elle est également assujettie à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques (LGFP)*, en raison de sa désignation à la partie I de l'annexe III. La SCHL est une société d'État mandataire qui appartient exclusivement au gouvernement du Canada (gouvernement). Le Bureau national de la Société est situé au 700, chemin Montréal, Ottawa (Ontario), K1A 0P7, Canada.

Les présents états financiers consolidés trimestriels non audités au 30 juin 2023 et pour les six mois clos à cette date ont été approuvés par notre Comité de vérification, qui a autorisé leur publication le 16 août 2023.

2. Mode de préparation et principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés trimestriels non audités ont été préparés conformément à la norme comptable internationale *Information financière intermédiaire (IAS 34)*; ils n'incluent pas toute l'information devant être fournie dans les états financiers consolidés annuels complets. Nous suivons les mêmes méthodes comptables, qui sont appliquées de la même manière, que celles indiquées à la note 2 et à la note 3 de nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, et les états financiers consolidés trimestriels non audités doivent être lus en parallèle avec ces derniers.

Caractère saisonnier

Nous avons conclu que nos activités ne sont pas extrêmement saisonnières, conformément à l'IAS 34. Cependant, nos activités d'assurance de prêts hypothécaires et de financement hypothécaire sont exposées à des variations saisonnières. Les primes perçues pour certains produits d'assurance prêt hypothécaire fluctuent trimestriellement au gré du caractère saisonnier du marché de l'habitation. Ces variations dépendent du nombre de prêts hypothécaires initiés et de contrats d'assurance prêt hypothécaire souscrits, qui atteint habituellement un sommet au printemps et à l'été en raison des ventes de logements. Les règlements d'assurance varient d'un trimestre à l'autre en fonction surtout de la conjoncture économique de même que des caractéristiques du portefeuille des contrats d'assurance en vigueur, comme la taille et l'âge. Dans le cadre de nos activités de financement hypothécaire, les droits de cautionnement perçus sur les TH LNH sont généralement plus élevés au cours du dernier trimestre de l'année, car un plus grand nombre d'émetteurs garantissent des blocs supérieurs au seuil de catégorie 1 pour lesquels les droits sont plus élevés, dans le cadre de la gestion de leurs liquidités et de leurs exigences de capital.

3. Changements comptables en vigueur et à venir

Modifications comptables en vigueur

Nous avons adopté l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, qui remplace l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, le 1^{er} janvier 2023. La norme IFRS 17 décrit les exigences relatives à la comptabilisation et à la mesure du passif de nos contrats d'assurance. Nous appliquons les méthodes comptables présentées à la note 3 de nos états financiers consolidés du 31 décembre 2022.

Le tableau qui suit résume l'incidence de l'adoption de l'IFRS 17 sur notre bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2022.

Poste des états financiers (en millions de dollars)	IFRS 4 31 décembre 2021	Ajustements	IFRS 17 1 ^{er} janvier 2022
Débiteurs et autres actifs	1 035	(500)	535
Créditeurs et autres passifs	650	(44)	606
Provision pour règlements	310	(310)	-
Passif des contrats d'assurance	-	6 132	6 132
Primes non acquises	8 684	(6 363)	2 321
Passif d'impôt différé	247	21	268
Capitaux propres du Canada	13 210	64	13 274

Le tableau qui suit résume la nature des ajustements apportés au bilan d'ouverture selon l'IFRS 17 au 1^{er} janvier 2022.

Ajustement	Description
Mesure du passif des contrats d'assurance selon l'IFRS 17	Nous avons comptabilisé et évalué chaque groupe de contrats d'assurance comme si la norme s'était toujours appliquée et, lorsque cela n'était pas possible, nous avons appliqué la méthode de la juste valeur. Cette approche s'est traduite par une augmentation du passif des contrats d'assurance de 6 132 millions de dollars et une diminution correspondante des résultats non distribués de 4 615 millions de dollars (après déduction des impôts reportés de 1 539 millions de dollars).
Décomptabilisation des soldes existants qui n'auraient pas existé en vertu de l'IFRS 17	<p>Les soldes suivants ont été décomptabilisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les coûts d'acquisition différés, les droits du gouvernement du Canada différés, les recouvrements estimatifs sur jugement auprès des emprunteurs et les primes à recevoir. Tous ces éléments étaient déjà comptabilisés dans les débiteurs et autres actifs de 500 millions de dollars. Les droits du gouvernement du Canada à payer déjà comptabilisés dans les créditeurs et autres passifs de 61 millions de dollars. Les primes et droits non acquis liés à nos activités d'assurance prêt hypothécaire de 6 363 millions de dollars. Les provisions pour règlements de 310 millions de dollars. <p>Le résultat net de ce qui précède s'est traduit par une augmentation des résultats non distribués de 4 679 millions de dollars (après déduction des impôts reportés de 1 560 millions de dollars). Il en résulte aussi une augmentation des créditeurs et autres passifs de 17 millions de dollars en lien avec les primes non acquises au titre des prêts hypothécaires pour logements sociaux et des prêts hypothécaires indexés.</p>

Modifications comptables à venir

L'International Accounting Standards Board (IASB) n'a publié aucune nouvelle norme ayant une incidence sur nous à l'avenir.

4. Jugement critique dans l'application de méthodes comptables et la préparation d'estimations

Lors de la préparation des états financiers selon les IFRS, nous devons exercer notre jugement à diverses reprises, en plus de préparer des estimations et de poser des hypothèses, ce qui peut influencer considérablement sur les montants comptabilisés dans les états financiers. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Si c'est le cas, l'incidence sera comptabilisée pendant les périodes ultérieures. Nous avons présenté les principales hypothèses en ce qui concerne l'avenir et les autres importantes sources d'incertitude relative aux estimations à la date de clôture qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et passifs au cours de l'exercice suivant à la note 4 de nos états financiers consolidés du 31 décembre 2022. Les changements importants apportés aux principales estimations sont reflétés ci-dessous.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

Passif des contrats d'assurance

Le passif des contrats d'assurance est déterminé à l'aide de modèles déterministes des flux de trésorerie qui tiennent compte d'un éventail de conditions économiques possibles. Les hypothèses suivantes sont utilisées pour calculer les flux de trésorerie dans les limites du passif de nos contrats d'assurance :

Fréquence des demandes de règlement

Taux de prêts en souffrance et de demandes de règlement

Le taux de prêts en souffrance est un déterminant clé quant aux demandes de règlement futures. Il s'agit des prêts qui sont en souffrance depuis plus de 90 jours au titre de nos produits d'assurance pour propriétaires-occupants et d'assurance de portefeuille et depuis plus de 30 jours au titre des produits d'assurance pour immeubles collectifs. Une demande de règlement est présentée lorsqu'un emprunteur est en défaut et que le prêteur a procédé à la saisie. Les hypothèses relatives aux prêts en souffrance et aux demandes de règlement sont fondées sur notre propre expérience et sur nos attentes.

Une augmentation (diminution) des taux de prêts en souffrance ou de demandes de règlement attendus augmentera (réduira) le coût attendu des demandes de règlement, ce qui diminuera (augmentera) les bénéfices futurs.

Taux de résiliation

Une résiliation survient lorsqu'un contrat d'assurance n'est plus en vigueur et qu'il n'y a pas de demande de règlement. Les hypothèses relatives au taux de résiliation sont fondées sur l'expérience antérieure et sont ajustées au besoin pour refléter les attentes révisées.

Une augmentation (diminution) des taux de résiliation attendus réduira (augmentera) la fréquence attendue des demandes de règlement, ce qui augmentera (diminuera) les bénéfices futurs.

Taux de remboursement des prêts en souffrance

Un prêt n'est plus en souffrance lorsque l'emprunteur rembourse tous les montants en souffrance. Les hypothèses relatives au taux de remboursement des prêts en souffrance sont fondées sur l'expérience antérieure et sont ajustées au besoin pour refléter les attentes révisées.

Une augmentation (diminution) des taux de remboursement attendus réduira (augmentera) la fréquence attendue des demandes de règlement, ce qui augmentera (diminuera) les bénéfices futurs.

Importance des règlements

Perte en cas de défaut

La perte en cas de défaut représente les sorties nettes de fonds estimatives en cas de défaut, elle est fondée sur l'expérience antérieure et ajustée au besoin pour refléter les attentes révisées.

Une augmentation (diminution) de la perte en cas de défaut augmentera (réduira) le flux de trésorerie d'exécution, ce qui diminuera (augmentera) les bénéfices futurs attendus.

Conjoncture économique (taux de chômage, taux hypothécaires et indice de ventes répétées)

La conjoncture économique est fondée sur des hypothèses non financières utilisées pour prévoir les niveaux futurs des demandes de règlement. Les variations de ces hypothèses, qui ont une incidence sur la fréquence et l'importance des demandes de règlement et pourraient accroître ou réduire les flux de trésorerie d'exécution, ce qui aura une incidence sur les bénéfices futurs. Une hausse du taux de chômage et des taux hypothécaires ainsi qu'une baisse de l'indice de ventes répétées feront augmenter les demandes de règlement.

La méthode de détermination du passif au titre de la couverture restante et les règlements engagés comporte nécessairement un risque que les résultats réels s'écartent des estimations, parfois considérablement.

Le passif au titre des règlements engagés reflète les demandes au titre de sinistres survenus mais non déclarés (DSND), les demandes de règlement en cours de traitement (DRCT), les demandes au titre de sinistres survenus mais insuffisamment déclarés (DSID), et les demandes réduites par recouvrements sur jugement auprès des emprunteurs. L'estimation des DSND est fondée sur les prêts qui sont déclarés en souffrance et sur une estimation des prêts qui ne sont pas encore déclarés en souffrance (DSND uniquement) à la date d'évaluation et sur la probabilité qu'une demande de règlement soit présentée par la suite à l'égard de ces prêts sans que ces derniers redeviennent productifs. Les DRCT sont estimées en multipliant les montants des prêts assurés par l'importance des règlements. L'estimation au titre des DSID est établie à l'aide du calendrier des paiements supplémentaires à verser dans le cadre d'une demande encore ouverte. L'estimation des recouvrements sur jugement auprès des emprunteurs est déterminée en fonction des renseignements historiques sur les recouvrements sur jugement auprès des emprunteurs reçus relativement aux demandes de règlement payées. Le passif au titre des règlements engagés est actualisé à la date du bilan conformément à notre politique sur les taux d'actualisation.

Les flux de trésorerie d'exécution inclus dans le passif au titre de la couverture restante sont liés aux règlements futurs et font l'objet d'un degré d'incertitude plus élevé que celui du passif au titre des règlements engagés.

Le tableau qui suit présente le pourcentage moyen pondéré utilisé pour chaque hypothèse susmentionnée :

	30 juin 2023	31 décembre 2022
Fréquence des demandes de règlement ¹	0,6 %	0,7 %
Importance des règlements ²	44,0 %	42,2 %
Taux de chômage ³	6,3 %	5,8 %
Taux hypothécaires ³	6,2 % pour une durée de 5 ans	5,8 % pour une durée de 5 ans
Indice de ventes répétées/indice des prix des habitations ^{3,4}	520	497

¹ Comprend la moyenne pondérée des prêts en souffrance, des demandes de règlement, des taux de résiliation et des taux de remboursement des prêts en souffrance. Reflète la probabilité qu'un prêt passe de l'état en règle à celui de la demande de règlement au cours de sa durée.

² Reflète les règlements nets, y compris les charges en pourcentage du montant du prêt assuré, lorsqu'un prêt est en défaut.

³ Correspond aux taux projetés moyens sur 10 ans à l'échelle nationale.

⁴ L'indice de ventes répétées a été utilisé pour mesurer les prix des habitations sous-jacentes à partir du deuxième trimestre de 2023 à la place de l'indice des prix des habitations, car il correspond mieux aux données démographiques liées aux prêts sous-jacents visés par le contrat.

Ajustement en fonction du risque

L'ajustement en fonction du risque pour les risques non financiers représente la compensation dont nous avons besoin pour assumer l'incertitude liée au montant et au calendrier des flux de trésorerie des groupes de contrats d'assurance, et couvre le risque d'assurance, le risque de déchéance et le risque de charges. L'ajustement en fonction du risque reflète le montant que nous paierions pour éliminer l'incertitude que les flux de trésorerie futurs dépasseront notre meilleure estimation du passif de nos contrats d'assurance. Nous avons estimé notre ajustement en fonction du risque pour les risques non financiers à l'aide de l'approche par les coûts du capital pour le passif au titre de la couverture restante et de l'approche quantile pour le passif au titre des règlements engagés. Selon l'approche par les coûts du capital, nous devons estimer les flux de trésorerie d'exécution et le capital requis à chaque date future selon les exigences réglementaires en matière de capital. Le taux du coût du capital est appliqué aux exigences de capital supplémentaire sur les périodes de déclaration ultérieures. Le coût du capital représente le rendement requis pour compenser l'exposition au risque non financier et est fixé à 6 % par année. Selon l'approche quantile, nous devons estimer une répartition des flux de trésorerie d'exécution et choisir un niveau de confiance adapté à notre appétit pour le risque.

L'ajustement en fonction du risque pour nos contrats d'assurance correspond à un niveau de confiance de 85 %.

Taux d'actualisation

Les flux de trésorerie d'exécution sont calculés en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à l'aide d'une approche ascendante, la courbe d'actualisation utilisant une courbe sans risque et une prime pour illiquidité. La courbe des prêts sans risque est établie par renvoi à la courbe des taux des émissions du gouvernement du Canada. La prime pour illiquidité est déterminée par renvoi aux taux du marché observables pour les obligations de bonne qualité de catégorie A et BBB, majorés d'un facteur de prime pour illiquidité constant de 0,5 %.

Les taux d'actualisation moyens pondérés appliqués pour actualiser les flux de trésorerie futurs au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022 sont indiqués ci-dessous :

	Durée du portefeuille											
	1 à 5 ans		5 à 10 ans		10 à 15 ans		15 à 20 ans		20 à 25 ans		Plus de 25 ans	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Taux d'actualisation	5,6 %	5,3 %	5,1 %	5,1 %	5,0 %	5,3 %	5,1 %	5,4 %	5,1 %	5,4 %	4,9 %	5,0 %

Tranches de couverture

La marge sur services contractuels (MSC) est une composante du passif de nos contrats d'assurance qui représente le bénéfice non gagné à comptabiliser à mesure que la couverture d'assurance est fournie.

Un montant de la MSC par groupe de contrats d'assurance est comptabilisé chaque trimestre comme produit des activités d'assurance afin de refléter les services fournis au cours de la période.

Le montant de la MSC comptabilisé est déterminé en :

- identifiant les tranches de couverture applicables aux groupes de contrats d'assurance;
- affectant la MSC à la fin de la période de façon égale à chaque tranche de couverture offerte dans la période en cours et qui devrait être offerte dans les périodes futures;
- comptabilisant dans le produit des activités d'assurance le montant affecté aux tranches de couverture fournie au cours de la période.

Le nombre de tranches de couverture dans un groupe correspond à la couverture totale devant a priori être fournie par les contrats d'assurance du groupe, qui est déterminée en fonction de la quantité d'avantages offerts et de la durée attendue de la couverture. La quantité d'avantages que nous prévoyons d'offrir au titulaire du contrat à la fin de chaque période correspond au solde hypothécaire non remboursé. Elle comprend aussi les intérêts courus et les coûts de règlement habituel moins le prix de vente estimatif de la propriété assurée garantissant le prêt hypothécaire. Ce calcul est effectué en fonction de la perte en cas de défaut moyenne historique (importance du règlement) si un prêt est en souffrance. Les tranches de couverture totales de chacun de nos groupes de contrats d'assurance sont réévaluées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière afin de tenir compte de l'évolution de nos estimations de la perte en cas de défaut attendu. Les tranches de couverture sont ensuite affectées selon la durée moyenne pondérée en fonction des probabilités de chaque tranche de couverture offerte dans la période en cours et qui devrait être offerte dans les périodes futures.

Niveau de regroupement – critères

Une fois que les contrats d'assurance sont regroupés dans les portefeuilles en fonction des produits d'assurance prêt hypothécaire, nous utilisons la rentabilité attendue pour répartir les contrats d'assurance en trois catégories : les contrats déficitaires, les contrats dont la probabilité de devenir déficitaires par la suite n'est pas substantielle et les autres contrats du portefeuille.

Pour évaluer la rentabilité prévue, nous utilisons les caractéristiques suivantes :

- le niveau des prix (rapport prêt-valeur);
- les caractéristiques des contrats d'assurance les plus importantes qui ont une incidence sur l'exécution de ces contrats;
 - le type de produit;
 - la tranche de pointage de crédit;
 - la région ou la province;
 - les types de logements et de propriétés.

Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance hypothécaire (TSAH)

Les contrats d'assurance en vigueur (CAV) sont essentiels pour déterminer notre ratio selon le TSAH et font l'objet d'une estimation. En raison de la disponibilité des données, le volume de contrats d'assurance en vigueur utilisés dans le cadre du TSAH est la valeur la plus élevée entre : 1) une projection reflétant une estimation des nouvelles activités, des résiliations et des demandes de règlement de notre trimestre le plus récent; et 2) le montant réel de nos contrats d'assurance en vigueur déclaré par les prêteurs à la fin du trimestre précédent. Les changements des exigences de souscription, du contexte réglementaire et des tendances du marché peuvent accroître la volatilité de notre estimation.

Au cours des derniers mois, les prêteurs ont signalé des prolongations temporaires des amortissements des prêts hypothécaires à taux variable non assortis de paiements qui s'ajustent automatiquement aux taux d'intérêt. De plus, les rajustements des taux d'intérêt annoncés par la Banque du Canada pourraient ne pas être immédiatement pris en compte dans l'information publiée par les prêteurs et ils ne sont pas pris en compte dans nos calculs des contrats d'assurance en vigueur prévisionnels, car nous ne sommes pas en mesure de prédire avec exactitude la trajectoire des taux d'intérêt. En conséquence, nous pourrions connaître une baisse temporaire du TSAH en raison de la prolongation temporaire de la période d'amortissement des prêts hypothécaires à taux variable jusqu'à ce que les taux d'intérêt se stabilisent et/ou que les paiements de prêts hypothécaires à taux variable soient réinitialisés à la période d'amortissement initiale. Notre TSAH du deuxième trimestre de 2023 ne tient compte que de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur les prêts hypothécaires à taux variable jusqu'au premier trimestre de 2023. Il ne reflète donc pas entièrement l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur les périodes d'amortissement au-delà de ce point. Bien que le capital requis pour ces prêts augmente si leur période d'amortissement est prolongée, de nombreux prêts ont déjà atteint la période d'amortissement maximale de 40 années ou plus. De plus, comme les prêts à taux variable deviennent des prêts à taux fixe, la diminution du nombre de prêts hypothécaires à taux variable dans nos CAV s'est faite plus rapidement que l'augmentation du capital requis connexe. Nous continuons de surveiller les effets de la hausse des taux sur l'ensemble de nos CAV et sur les prêts hypothécaires à taux variable.

5. Informations sectorielles

Les états financiers consolidés trimestriels non audités reflètent les comptes des secteurs de l'aide au logement, de l'assurance prêt hypothécaire et du financement hypothécaire, qui sont tous axés sur différents produits et programmes appuyant nos objectifs. Nous incluons les comptes de la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH), une entité juridique distincte, qui sont comptabilisés dans les activités de financement hypothécaire. Nous déterminons les résultats financiers de chaque secteur à l'aide des méthodes comptables décrites aux notes 2 et 3 de nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Pour tous les secteurs, les actifs sont situés au Canada, où les produits sont constatés.

Nous générons des produits pour le secteur à présenter comme suit :

- les produits des activités d'aide au logement incluent le financement public, les produits d'intérêts sur les prêts et les placements;
- les produits des activités d'assurance prêt hypothécaire incluent les produits des activités d'assurance, les primes d'assurance, les droits de demande et les produits de placements;
- les produits des activités de financement hypothécaire incluent les droits de cautionnement et de demande, les produits de placements et les produits d'intérêts sur les prêts.

Trois mois clos le 30 juin	Activités d'aide au logement		Activités d'assurance prêt hypothécaire		Activités de financement hypothécaire		Éliminations		Total	
	2023	2022	2023	2022 (retraité)	2023	2022	2023	2022	2023	2022 (retraité)
<i>(en millions)</i>										
Produit d'intérêts	140	78	-	-	1 602	1 143	(2)	(1)	1 740	1 220
Charges d'intérêts	(116)	(87)	-	-	1 599	(1 140)	7	8	(1 708)	(1 219)
Produits (pertes) d'intérêts nets	24	(9)	-	-	3	3	5	7	32	1
Produit des activités d'assurance	-	-	248	220	-	-	-	-	248	220
Produits (charges) liés à l'administration de l'assurance	-	-	(23)	(4)	-	-	-	-	(23)	(4)
Résultats liés à l'administration de l'assurance	-	-	225	216	-	-	-	-	225	216
Produits (pertes) de placements	-	-	111	84	22	11	(3)	(1)	130	94
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers	(31)	61	(45)	(15)	-	(9)	-	1	(76)	38
Charges de financement de l'assurance pour les contrats souscrits	-	-	(43)	(28)	-	-	-	-	(43)	(28)
Résultats financiers nets	(31)	61	23	41	22	2	(3)	-	11	104
Financement public	563	489	-	-	-	-	-	-	563	489
Programmes de logement	(472)	(424)	-	-	-	-	-	-	(472)	(424)
Primes et droits acquis	-	-	8	6	206	180	-	-	214	186
Charges opérationnelles	(85)	(71)	(43)	(42)	(18)	(18)	-	-	(146)	(131)
Autres produits (pertes)	-	1	(18)	(3)	-	2	-	-	(18)	-
Produits (pertes) des services d'autoassurance	-	-	1	2	-	-	-	-	1	2
Résultat avant impôt	(1)	47	196	220	213	169	2	7	410	443
Impôt sur le revenu	(1)	(12)	(54)	(52)	(52)	(42)	-	(2)	(107)	(108)
Résultat net	(2)	35	142	168	161	127	2	5	303	335
Total des produits et du financement public ²	556	542	238	260	231	187	2	7	1 027	996
Moins les produits (pertes) intersectoriels ¹	2	(2)	3	3	(7)	(8)	2	7	-	-
Total des produits externes et du financement public	554	544	235	257	238	195	-	-	1 027	996

¹ Les produits (pertes) intersectoriels font référence à ce qui suit :

- L'Aide au logement comptabilise les produits d'intérêts provenant des placements en OHC.
- L'Assurance prêt hypothécaire comptabilise les produits de placements tirés de placements dans des OHC.
- Pour le secteur Financement hypothécaire, la FCH comptabilise les charges d'intérêts sur les OHC détenues dans le cadre des activités d'aide au logement et d'assurance prêt hypothécaire.

² Tient compte des produits (pertes) d'intérêts nets, des résultats liés à l'administration de l'assurance, des résultats financiers nets, du financement public, des primes et droits acquis et des autres produits.

Six mois clos le 30 juin	Activités d'aide au logement		Activités d'assurance prêt hypothécaire		Activités de financement hypothécaire		Éliminations		Total	
	2023	2022	2023	2022 (retraité)	2023	2022	2023	2022	2023	2022 (retraité)
<i>(en millions)</i>										
Produit d'intérêts	262	151	-	-	3 143	2 202	(4)	(2)	3 401	2 351
Charges d'intérêts	(226)	(172)	-	-	(3 136)	(2 195)	13	15	(3 349)	(2 352)
Produits (pertes) d'intérêts nets	36	(21)	-	-	7	7	9	13	52	(1)
Produit des activités d'assurance	-	-	478	434	-	-	-	-	478	434
Produits (charges) liés à l'administration de l'assurance	-	-	(43)	56	-	-	-	-	(43)	56
Résultats liés à l'administration de l'assurance	-	-	435	490	-	-	-	-	435	490
Produits (pertes) de placements	-	-	211	157	40	21	(5)	(2)	246	176
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers	(26)	82	(65)	(41)	(7)	(10)	1	1	(97)	32
Charges de financement de l'assurance pour les contrats souscrits	-	-	(80)	(53)	-	-	-	-	(80)	(53)
Résultats financiers nets	(26)	82	66	63	33	11	(4)	(1)	69	155
Financement public	2 699	2 144	-	-	-	-	-	-	2 699	2 144
Programmes de logement	(2 501)	(2 009)	-	-	-	-	-	-	(2 501)	(2 009)
Primes et droits acquis	-	-	15	11	407	374	-	-	422	385
Charges opérationnelles	(208)	(142)	(82)	(87)	(34)	(37)	-	-	(324)	(266)
Autres produits (pertes)	3	1	(14)	(5)	3	5	-	-	(8)	1
Produits (pertes) des services d'autoassurance	-	-	7	4	-	-	-	-	7	4
Résultat avant impôt	3	55	427	476	416	360	5	12	851	903
Impôt sur le revenu	(3)	(14)	(109)	(116)	(104)	(90)	(1)	(3)	(217)	(223)
Résultat net	-	41	318	360	312	270	4	9	634	680
Total des produits et du financement public ²	2 712	2 206	502	559	450	397	5	12	3 669	3 174
Moins les produits (pertes) intersectoriels ¹	4	(1)	4	4	(13)	(15)	5	12	-	-
Total des produits externes et du financement public	2 708	2 207	498	555	463	412	-	-	3 669	3 174

¹ Les produits (pertes) intersectoriels font référence à ce qui suit :

- L'Aide au logement comptabilise les produits d'intérêts provenant des placements en OHC.
- L'Assurance prêt hypothécaire comptabilise les produits de placements tirés de placements dans des OHC.
- Pour le secteur Financement hypothécaire, la FCH comptabilise les charges d'intérêts sur les OHC détenues dans le cadre des activités d'aide au logement et d'assurance prêt hypothécaire.

² Tient compte des produits (pertes) d'intérêts nets, des résultats liés à l'administration de l'assurance, des résultats financiers nets, du financement public, des primes et droits acquis et des autres produits.

Au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022	Activités d'aide au logement		Activités d'assurance prêt hypothécaire		Activités de financement hypothécaire		Éliminations ¹		Total	
	2023	2022	2023	2022 (retraité)	2023	2022	2023	2022	2023	2022 (retraité)
<i>(en millions)</i>										
Actif										
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 982	2 070	636	576	3	3	-	-	2 621	2 649
Titres acquis dans le cadre de conventions de revente	399	650	-	-	-	-	-	-	399	650
Intérêts courus à recevoir	75	88	91	88	705	704	(2)	(2)	869	878
Placements en valeurs mobilières :										
À la JVRN	8	33	73	100	-	-	-	-	81	133
À la JVAERG	-	-	14 947	15 074	3 663	3 442	(483)	(473)	18 127	18 043
Au coût amorti	3 860	4 095	-	-	-	-	(408)	(517)	3 452	3 578
Instrument dérivés	-	-	91	-	-	-	-	-	91	-
Montants à recevoir du gouvernement du Canada	299	-	-	-	-	-	-	-	299	-
Prêts :										
À la JVRN	463	455	17	14	-	-	-	-	480	469
Au coût amorti	10 894	9 807	43	48	264 402	259 352	-	-	275 339	269 207
Débiteurs et autres actifs	(246)	(49)	862	746	(59)	244	-	-	557	941
Immeubles de placement	402	402	-	-	-	-	-	-	402	402
Actif des régimes à prestations déterminées	111	91	141	120	9	7	-	-	261	218
	18 247	17 642	16 901	16 766	268 723	263 752	(893)	(992)	302 978	297 168
Passif										
Créditeurs et autres passifs	652	591	167	85	(63)	31	-	-	756	707
Intérêts courus à payer	98	124	-	-	690	696	(2)	(2)	786	818
Instrument dérivés	43	41	1	46	-	-	-	-	44	87
Passif des contrats d'assurance	-	-	6 597	6 405	-	-	-	-	6 597	6 405
Montants à payer au gouvernement du Canada	-	6	-	-	-	-	-	-	-	6
Emprunts :										
À la JVRN	318	374	-	-	-	-	-	-	318	374
Au coût amorti	16 041	15 424	-	-	264 402	259 352	(912)	(1 006)	279 531	273 770
Passif des régimes à prestations déterminées	74	69	94	91	6	6	-	-	174	166
Primes et droits non acquis	-	-	240	214	2 384	2 390	-	-	2 624	2 604
Passif d'impôt différé	157	167	141	155	(53)	(54)	3	2	248	270
	17 383	16 796	7 240	6 996	267 366	262 421	(911)	(1 006)	291 078	285 207
Capitaux propres du Canada	864	846	9 661	9 770	1 357	1 331	18	14	11 900	11 961
	18 247	17 642	16 901	16 766	268 723	263 752	(893)	(992)	302 978	297 168

¹ Les éliminations portées au bilan concernent les placements intersectoriels en OHC, de même que les débiteurs et créditeurs intersectoriels.

6. Financement public et charges des programmes de logement

Nous avons affecté le financement public à l'administration des programmes de logement et des charges opérationnelles suivants, ventilé par responsabilités essentielles.

<i>(en millions)</i>	Trois mois clos le 30 juin		Six mois clos le 30 juin	
	2023	2022	2023	2022
Aide pour répondre aux besoins de logement	351	353	1 848	1 859
Financement de l'habitation	195	130	666	249
Expertise en logement et développement du potentiel	27	25	92	75
Total	573	508	2 606	2 183
Variation nette du financement public différé pendant la période	(10)	(19)	93	(39)
Total du financement public comptabilisé^{1,2}	563	489	2 699	2 144

¹ Comprend les recouvrements des charges opérationnelles de \$77 millions de dollars et \$191 millions de dollars et un recouvrement des pertes (gains) sur créances attendu de 14 millions de dollars et 7 millions de dollars pour les périodes de trois mois et de six mois closes le 30 juin 2023, respectivement (trois mois et six mois clos le 30 juin 2022 – 65 millions et 130 millions, néant et 5 millions, respectivement).

² Le total du financement public comptabilisé ne comprend pas les gains résultant des fonds empruntés à un taux inférieur au marché dans le cadre du Programme d'emprunt des sociétés d'État, qui sont comptabilisés dans les gains (pertes) nets sur les instruments financiers. Ces gains ont totalisé 19 millions de dollars et 34 millions de dollars, respectivement, pour les périodes de trois et six mois closes le 30 juin 2023 (65 millions et 100 millions, respectivement, pour les périodes de trois mois et de six mois closes le 30 juin 2022).

Le tableau qui suit présente la variation des montants à recevoir du (à payer au) gouvernement du Canada. Le solde au 30 juin 2023 est principalement composé de charges des programmes de logement qui ont été engagées, mais qui n'ont pas encore été remboursées.

<i>(en millions)</i>	Au	
	30 juin 2023	31 décembre 2022
Solde au début de l'exercice	(6)	363
Total du financement public	2 606	3 804
Total du financement public reçu pendant la période	(2 458)	(3 872)
Remises de tiers (du/au) gouvernement du Canada	(13)	(2)
Solde à la clôture de la période avant les ajustements des périodes antérieure et ultérieure	129	293
Variation nette des avances du supplément unique à l'Allocation canadienne pour le logement	159	(263)
Variation nette des ajustements des périodes antérieures	11	(36)
Solde à la clôture de la période	299	(6)

7. Assurance prêt hypothécaire

Aperçu des contrats d'assurance

Le tableau qui suit présente le passif des contrats d'assurance par portefeuille à la fin de la période.

<i>(en millions)</i>	Au	
	30 juin 2023	31 décembre 2022
Contrats d'assurance		
Propriétaires-occupants (à l'unité)	3 074	3 082
Portefeuille	129	148
Immeubles collectifs résidentiels	3 394	3 175
Passif total des contrats d'assurance	6 597	6 405

Produit des activités d'assurance

Le tableau qui suit présente la répartition des produits des activités d'assurance comptabilisés au cours de la période.

<i>(en millions)</i>	Trois mois clos le 30 juin	
	2023	2022
Montants liés à la variation du passif au titre de la couverture restante		
MSC comptabilisée au titre des services fournis	172	143
Variation de l'ajustement en fonction du risque pour les risques non financiers	31	33
Règlements engagés attendus et autres charges des activités d'assurance	35	39
Recouvrement des flux de trésorerie liés à l'acquisition de produits d'assurance	10	5
Produit total des activités d'assurance	248	220

<i>(en millions)</i>	Six mois clos le 30 juin	
	2023	2022
Montants liés à la variation du passif au titre de la couverture restante		
MSC comptabilisée au titre des services fournis	326	268
Variation de l'ajustement en fonction du risque pour les risques non financiers	62	71
Règlements engagés attendus et autres charges des activités d'assurance	71	85
Recouvrement des flux de trésorerie liés à l'acquisition de produits d'assurance	19	10
Produit total des activités d'assurance	478	434

Charges liées au financement de l'assurance

Le tableau qui suit présente le résultat financier net, plus précisément le lien entre les charges liées au financement de l'assurance et le rendement des placements sur l'actif.

<i>(en millions)</i>	Trois mois clos le 30 juin	
	2023	2022
Produit de placements	111	84
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers	(45)	(15)
Montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	(150)	(425)
Rendement des placements total	(84)	(356)
Intérêts courus sur les contrats d'assurance à taux bloqué	(43)	(28)
Incidence des variations des taux d'intérêt au niveau des autres éléments du résultat global	9	84
Total des produits (charges) liés au financement des contrats d'assurance	(34)	56
Résultats financiers nets totaux	(118)	(300)
Représentées par :		
Les montants comptabilisés dans le résultat net avant impôt	23	41
Les montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global avant impôt	(141)	(341)

<i>(en millions)</i>	Six mois clos le 30 juin	
	2023	2022
Produit de placements	211	157
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers	(65)	(41)
Montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	121	(1 089)
Rendement des placements total	267	(973)
Intérêts courus sur les contrats d'assurance à taux bloqué	(80)	(53)
Incidence des variations des taux d'intérêt au niveau des autres éléments du résultat global	(40)	217
Total des produits (charges) liés au financement des contrats d'assurance	(120)	164
Résultats financiers nets totaux	147	(809)
Représentées par :		
Les montants comptabilisés dans le résultat net avant impôt	66	63
Les montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global avant impôt	81	(872)

Contrats d'assurance selon la couverture restante et les règlements engagés

Les tableaux qui suivent présentent le rapprochement du passif selon la couverture restante et les règlements engagés.

<i>(en millions)</i>	Au 30 juin 2023		
	Couverture restante	Règlements engagés	Total
Passif des contrats d'assurance au début de l'exercice	6 229	176	6 405
Produit des activités d'assurance			
Contrats selon la méthode de la juste valeur	(263)	-	(263)
Autres contrats	(215)	-	(215)
	(478)	-	(478)
Charges liées à l'administration de l'assurance			
Règlements engagés et autres charges des activités d'assurance	-	71	71
Amortissement des flux de trésorerie liés à l'acquisition de produits d'assurance	19	-	19
Variations du passif au titre des règlements engagés	-	(47)	(47)
	19	24	43
Résultats liés à l'administration de l'assurance	(459)	24	(435)
Charges liées au financement de l'assurance	119	1	120
Variation totale dans l'état du résultat et le résultat global avant impôt	(340)	25	(315)
Flux de trésorerie			
Primes perçues	636	-	636
Demandes de règlement et autres charges liées à l'administration de l'assurance payées ¹	-	(34)	(34)
Flux de trésorerie liés à l'acquisition de produits d'assurance	(95)	-	(95)
Flux de trésorerie totaux	541	(34)	507
Résultats liés à l'administration de l'assurance	6 430	167	6 597

¹ Comprend 5 millions de dollars de charges d'administration des demandes de règlement, 9 millions de dollars de provision initiale au titre des propriétés que nous avons acquises au cours de l'exercice dans le cadre d'activités de gestion des cas de défaut. Exclut 10 millions de dollars de pertes sur cession ultérieure des propriétés qui sont comptabilisées parmi les autres revenus, comme elles ne sont plus exposées au risque d'assurance.

<i>(en millions)</i>	Au 31 décembre 2022		
	Couverture restante	Règlements engagés	Total
Passif des contrats d'assurance au début de l'exercice	5 749	383	6 132
Produit des activités d'assurance			
Contrats selon la méthode de la juste valeur	(586)	-	(586)
Autres contrats	(281)	-	(281)
	(867)	-	(867)
Charges liées à l'administration de l'assurance			
Règlements engagés et autres charges des activités d'assurance	-	225	225
Amortissement des flux de trésorerie liés à l'acquisition de produits d'assurance	24	-	24
Variations du passif au titre des règlements engagés	-	(355)	(355)
	24	(130)	(106)
Résultats liés à l'administration de l'assurance	(843)	(130)	(973)
Charges liées au financement de l'assurance	(122)	2	(120)
Variation totale dans l'état du résultat et le résultat global avant impôt	(965)	(128)	(1 093)
Flux de trésorerie			
Primes perçues	1 567	-	1 567
Demandes de règlement et autres charges liées à l'administration de l'assurance payées ¹	-	(79)	(79)
Flux de trésorerie liés à l'acquisition de produits d'assurance	(122)	-	(122)
Flux de trésorerie totaux	1 445	(79)	1 366
Résultats liés à l'administration de l'assurance	6 229	176	6 405

¹ Comprend 9 millions de dollars de charges d'administration des demandes de règlement, 26 millions de dollars de provision initiale au titre des propriétés que nous avons acquises au cours de l'exercice dans le cadre d'activités de gestion des cas de défaut. Exclut 20 millions de dollars de pertes sur cession des propriétés qui sont comptabilisées parmi les autres revenus, comme elles ne sont plus exposées au risque d'assurance.

Au 30 juin 2023, la composante de perte était nulle (tout comme au 31 décembre 2022).

Contrats d'assurance par composantes de mesure

Les tableaux qui suivent présentent le rapprochement du passif des contrats d'assurance par composante de mesure.

<i>(en millions)</i>	Au 30 juin 2023				
	Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement en fonction du risque pour les risques non financiers	MSC		Total
			Contrats selon la méthode de la juste valeur	Autres contrats	
Passif des contrats d'assurance au début de l'exercice	1 038	820	2 597	1 950	6 405
Variations liées aux services courants					
MSC comptabilisée au titre des services fournis	-	-	(173)	(153)	(326)
Variation de l'ajustement en fonction du risque pour les risques non financiers	-	(51)	-	-	(51)
Ajustements liés à l'expérience	(11)	-	-	-	(11)
Variations liées aux services futurs					
Contrats initialement comptabilisés durant la période	471	132	-	339	-
Variations des estimations qui rajustent la MSC	(73)	(52)	57	68	-
Variations liées aux services passés					
Variations du passif au titre des règlements engagés	(34)	(13)	-	-	(47)
Résultats liés à l'administration de l'assurance	(589)	16	(116)	254	(435)
Charges liées au financement de l'assurance	36	30	26	28	120
Variation totale dans l'état du résultat et le résultat global avant impôt	(553)	46	(90)	282	(315)
Flux de trésorerie					
Primes perçues	636	-	-	-	636
Demandes de règlement et autres charges liées à l'administration de l'assurance payées ¹	(34)	-	-	-	(34)
Flux de trésorerie liés à l'acquisition de produits d'assurance	(95)	-	-	-	(95)
Flux de trésorerie totaux	507	-	-	-	507
Passif des contrats d'assurance à la fin de la période	992	866	2 507	2 232	6 597

¹ Comprend 5 millions de dollars de charges d'administration des demandes de règlement, 9 millions de dollars de provision initiale au titre des propriétés que nous avons acquises au cours de l'exercice dans le cadre d'activités de gestion des cas de défaut. Exclut 10 millions de dollars de pertes sur cession des propriétés qui sont comptabilisées parmi les autres revenus, comme elles ne sont plus exposées au risque d'assurance.

<i>(en millions)</i>	Au 31 décembre 2022				
	Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement en fonction du risque pour les risques non financiers	MSC		Total
			Contrats selon la méthode de la juste valeur	Autres contrats	
Passif des contrats d'assurance au début de l'exercice	1 268	976	2 704	1 184	6 132
Variations liées aux services courants					
MSC comptabilisée au titre des services fournis	-	-	(332)	(214)	(546)
Variation de l'ajustement en fonction du risque pour les risques non financiers	-	(94)	-	-	(94)
Ajustements liés à l'expérience	22	-	-	-	22
Variations liées aux services futurs					
Contrats initialement comptabilisés durant la période	(1 254)	176	-	1 078	-
Variations des estimations qui rajustent la MSC	(33)	(17)	178	(128)	-
Variations liées aux services passés					
Variations du passif au titre des règlements engagés	(228)	(127)	-	-	(355)
Résultats liés à l'administration de l'assurance	(1 493)	(62)	(154)	736	(973)
Charges liées au financement de l'assurance	(103)	(94)	47	30	(120)
Variation totale dans l'état du résultat et le résultat global avant impôt	(1 596)	(156)	(107)	766	(1 093)
Flux de trésorerie					
Primes perçues	1 567	-	-	-	1 567
Demandes de règlement et autres charges liées à l'administration de l'assurance payées ¹	(79)	-	-	-	(79)
Flux de trésorerie liés à l'acquisition de produits d'assurance	(122)	-	-	-	(122)
Flux de trésorerie totaux	1 366	-	-	-	1 366
Passif des contrats d'assurance à la fin de la période	1 038	820	2 597	1 950	6 405

¹ Comprend 9 millions de dollars de charges d'administration des demandes de règlement, 26 millions de dollars de provision initiale au titre des propriétés que nous avons acquises au cours de l'exercice dans le cadre d'activités de gestion des cas de défaut. Exclut 20 millions de dollars de pertes sur cession des propriétés qui sont comptabilisées parmi les autres revenus, comme elles ne sont plus exposées au risque d'assurance.

Effet des nouvelles affaires comptabilisées au cours de la période

Le tableau qui suit présente les effets des contrats d'assurance initialement comptabilisés au cours de la période.

<i>(en millions)</i>	Six mois clos le	Douze mois clos le
	30 juin 2023	31 décembre 2022
	Non déficitaires	Non déficitaires
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures, en excluant les flux de trésorerie liés à l'acquisition de produits d'assurance	132	187
Estimations des flux de trésorerie liés à l'acquisition de produits d'assurance	54	122
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures	186	309
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	(657)	(1 563)
Ajustement en fonction du risque pour les risques non financiers	132	176
MSC	339	1 078

Marge sur services contractuels

Le tableau qui suit indique le moment où l'on s'attend à ce que la MSC au 30 juin 2023 soit comptabilisée dans les résultats au cours des exercices ultérieurs.

<i>(en millions)</i>	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans
Contrats d'assurance	643	1 615	1 088	1 393

Produits d'autoassurance et autres droits de demande

Le tableau qui suit présente la composition des primes et droits acquis au titre de notre produit d'autoassurance et des autres droits de demande.

<i>(en millions)</i>	Trois mois clos le 30 juin		Six mois clos le 30 juin	
	2023	2022	2023	2022
Primes acquises	6	3	12	7
Droits de demande acquis ¹	2	3	3	4
Total	8	6	15	11

¹ Comprend les droits de demande d'assurance à faible rapport prêt-valeur pour logements de propriétaires-occupants souscrite à l'unité qui sont acquis à mesure qu'ils sont perçus et les droits de demande acquis au titre de notre produit d'autoassurance.

Le tableau qui suit présente les variations du solde des primes et droits non acquis au titre de notre produit d'autoassurance.

<i>(en millions)</i>	Au	
	30 juin 2023	31 décembre 2022
Solde au début de l'exercice	214	137
Primes et droits différés sur les produits d'autoassurance pendant la période	38	92
Primes et droits acquis sur les produits d'autoassurance pendant la période	(12)	(15)
Solde à la clôture de la période	240	214

8. Financement hypothécaire

Nous cautionnons le paiement périodique du capital et des intérêts des OHC émises par la FCH, aux termes du Programme des OHC, ainsi que des TH LNH émis par des émetteurs agréés et fondés sur des prêts résidentiels, dans le cadre du Programme des TH LNH et du Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés (PAPHA), si un émetteur est incapable de satisfaire à ses obligations dans le cadre de ces programmes. Le cas échéant, nous atténuons la perte en réalisant la sûreté couvrant les obligations, constituées principalement de prêts hypothécaires assurés, dans le cadre de chaque programme.

À la date de clôture, nous n'avons pas reçu et ne nous attendons pas à recevoir de demande de règlement excédant les droits de cautionnement non acquis sur nos cautionnements de paiement périodique. C'est pourquoi aucune provision n'est requise en sus du solde des primes non acquises.

Le tableau qui suit présente les variations du solde des primes et droits non acquis.

<i>(en millions)</i>	Au					
	30 juin 2023			31 décembre 2022		
	TH LNH	OHC	Total	TH LNH	OHC	Total
Solde au début de l'exercice	1 809	581	2 390	1 617	567	2 184
Droits de cautionnement de paiement périodique et de demande perçus pendant la période	315	86	401	798	164	962
Droits de cautionnement de paiement périodique et de demande acquis pendant la période	(331)	(76)	(407)	(606)	(150)	(756)
Solde à la clôture de la période	1 793	591	2 384	1 809	581	2 390

9. Gestion du capital

Aux fins de la gestion du capital, nous considérons que notre capital disponible est égal au total des capitaux propres du Canada moins les déductions réglementaires.

En matière de gestion du capital, notre principal objectif est d'avoir un capital suffisant pour nos activités commerciales, c'est-à-dire nos activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire. Nous voulons réaliser notre mandat, tout en demeurant financièrement autonomes et en suivant les pratiques commerciales prudentes et les directives appliquées dans le secteur privé, le cas échéant. Nous nous conformons volontairement aux lignes directrices établies par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

Nous procédons à une évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA), un dispositif intégré qui permet d'évaluer la suffisance du capital du point de vue tant du capital réglementaire que du capital économique. Ce dispositif est utilisé pour établir des cibles de capital en tenant compte de notre stratégie et de notre appétit pour le risque. Notre propre version des exigences de capital est établie en déterminant nos risques et en évaluant si un montant de capital explicite est nécessaire pour absorber les pertes découlant de chaque risque. Cette façon de faire nous a également permis de nous conformer aux exigences de la *Loi sur la SCHL* et de la *Loi nationale sur l'habitation*.

Nous avons fixé une cible interne pour nos activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire à un niveau permettant de couvrir tous les risques significatifs. Cette cible interne est calibrée en fonction d'intervalles de confiance définis et est établie de manière à servir d'indicateur précoce que des problèmes financiers doivent être résolus. Conformément à notre politique sur la gestion du capital, nous exerçons nos activités selon un capital disponible supérieur à la cible interne, sauf dans des circonstances exceptionnelles. C'est pourquoi nous avons établi un niveau de fonctionnement qui dépasse notre cible interne pour nos activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire. Ce niveau est calibré en fonction d'intervalles de confiance définis par notre politique sur la gestion du capital. Il est établi de manière à nous donner suffisamment de temps pour résoudre les problèmes financiers avant que le capital disponible chute en deçà de la cible interne.

Nous déclarons au gouvernement des dividendes sur nos activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire, dans la mesure où il y a des résultats et des résultats non distribués non affectés aux réserves, à la capitalisation ou à nos besoins pour l'application de la LNH ou de la *Loi sur la SCHL*, ou à toute autre fin relative à l'habitation autorisée par le Parlement. Pendant le trimestre à l'étude, nous avons payé des dividendes de 395 millions de dollars qui avaient été déclarés au premier trimestre de 2023, et nous avons déclaré et payé d'autres dividendes de 395 millions de dollars au deuxième trimestre (995 millions de dollars pour le premier trimestre de 2022 et 395 millions de dollars pour le deuxième trimestre de 2022).

Les composantes du capital disponible consolidé sont présentées dans le tableau qui suit.

<i>(en millions)</i>	Au	
	30 juin 2023	31 décembre 2022 (retraité) ³
Capital d'apport	25	25
Cumul des autres éléments du résultat global	(660)	(725)
Fonds de réserve	47	17
Résultats non distribués affectés	10 800	11 004
Résultats non distribués non affectés ¹	1 688	1 640
Total des capitaux propres du Canada²	11 900	11 961
Moins : déductions réglementaires	(198)	(185)
Total du capital disponible	11 702	11 776

¹ Les résultats non distribués non affectés représentent les résultats non distribués qui dépassent notre capital opérationnel pour les activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire.

² Les capitaux propres du Canada tiennent compte de l'incidence des éliminations.

³ Lors de la transition à l'IFRS 17, le total des capitaux propres du Canada a diminué de 6 millions de dollars.

Capital des activités d'assurance prêt hypothécaire

Le tableau qui suit présente les composantes du capital disponible.

<i>(en millions, sauf indication contraire)</i>	Au	
	30 juin 2023	31 décembre 2022 (retraité)
Capital affecté ¹	9 101	9 039
Capital non affecté	560	731
Total du capital des activités d'assurance prêt hypothécaire	9 661	9 770
Moins : déductions réglementaires	(198)	(185)
Total du capital disponible des activités d'assurance prêt hypothécaire	9 463	9 585
Cible interne	155 %	155 %
Capital opérationnel	165 %	165 %
Capital disponible sur le capital minimal requis (% selon le TSAH) ²	172 %	175 %

¹ Nous affectons les résultats non distribués et les autres éléments du résultat global au capital opérationnel de 165 % selon le TSAH.

² Lors de la transition vers l'IFRS 17, le capital non affecté a diminué de 6 millions de dollars, ce qui n'a pas eu d'incidence sur le ratio du capital selon le TSAH.

Capital des activités de financement hypothécaire

Le capital des activités de financement hypothécaire est principalement affecté aux fins des cautionnements fournis dans le cadre de nos programmes des TH LNH et des OHC. Il n'y a pas de capital réglementaire, et le montant de capital affecté est établi en fonction de notre méthode de calcul du capital économique, comme indiqué dans le dernier rapport annuel. Le Conseil d'administration a approuvé une réduction du capital économique requis (actif total requis de 110 %), qui passera de 2,7 milliards de dollars à 1,8 milliard de dollars à compter du 1^{er} janvier 2023, par rapport à un actif disponible de 3,7 milliards de dollars au 30 juin 2023 (31 décembre 2022 – actif disponible de 3,7 milliards de dollars). Ces montants excluent les actifs et passifs liés au Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés (PAPHA). Le capital affecté est calculé en déduisant les droits de cautionnement et de demande non acquis du total des actifs requis, sous réserve d'une exigence minimale en matière de liquidités.

Le tableau qui suit présente les composantes du capital disponible.

<i>(en millions, sauf indication contraire)</i>	Au	
	30 juin 2023	31 décembre 2022
Capital affecté	976	1 177
Capital non affecté	381	154
Total du capital disponible des activités de financement hypothécaire	1 357	1 331
Ratio du capital disponible sur le capital requis ¹	113 %	112 %

¹ En 2023, le capital requis utilisé pour calculer le ratio du financement hypothécaire a été mis à jour pour tenir compte de l'exigence minimale en matière de liquidités. Il en a résulté une baisse de 37 points de pourcentage de notre ratio comparatif de 2022.

Capital des activités d'aide au logement

Programmes d'octroi de prêts

En vertu de l'article 29 de la *Loi sur la SCHL*, nous maintenons une réserve pour la gestion du risque de taux d'intérêt lié aux prêts remboursables par anticipation et du risque de crédit lié aux prêts non garantis. Les résultats des programmes d'octroi de prêts sont conservés dans cette réserve, à l'exception des fluctuations latentes de la juste valeur, ainsi que les gains et pertes sur la réévaluation des régimes de retraite à prestations déterminées. Le fonds de réserve est assujéti à une limite prescrite de 240 millions de dollars (240 millions en 2022), et nous avons conclu que ce montant était raisonnable selon notre évaluation ORSA. Dans l'éventualité où nous dépassions la limite réglementaire, nous devrions remettre le surplus au gouvernement. À l'exception du fonds de réserve, nous n'affectons pas de capital pour nos activités d'aide au logement. Elles ne présentent en effet pas de risques financiers importants que nous n'atténuons pas déjà autrement.

Le tableau qui suit présente les composantes du capital disponible.

<i>(en millions)</i>	Au	
	30 juin 2023	31 décembre 2022
Fonds de réserve ¹	51	23
Résultats non distribués	788	798
Total du capital disponible pour les programmes d'octroi de prêts	839	821

¹ Tient compte de l'incidence des éliminations de 4 millions de dollars (6 millions en 2022).

Programmes de logement

Il n'y a pas de capital immobilisé supplémentaire pour les programmes de logement. En effet, ces activités ne présentent pas, pour nous, de risques qui exigeraient que des réserves en capital soient constituées pour les couvrir.

10. Évaluations à la juste valeur

Nous évaluons certains instruments financiers et actifs non financiers à leur juste valeur dans le bilan consolidé et présentons la juste valeur de certains autres éléments. La juste valeur est déterminée à l'aide d'un cadre d'évaluation uniforme.

La juste valeur est le prix qui serait perçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction méthodique entre des intervenants du marché à la date d'évaluation selon la conjoncture du marché. La juste valeur d'un actif ou d'un passif est évaluée à l'aide des hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, en supposant que les intervenants du marché agissent dans leur intérêt économique supérieur. L'évaluation à la juste valeur des actifs non financiers (c.-à-d. des immeubles de placement) tient compte de la capacité d'un intervenant du marché à générer des avantages économiques en faisant une utilisation optimale de l'actif ou en le vendant à un autre intervenant du marché qui en ferait une utilisation optimale. Pour les instruments financiers, les intérêts courus sont comptabilisés et présentés séparément.

Hiérarchie des justes valeurs

Les méthodes utilisées pour évaluer la juste valeur maximisent l'utilisation des données observables pertinentes et minimisent celle des données non observables. Les évaluations à la juste valeur sont classées selon une hiérarchie des justes valeurs (au niveau 1, 2 ou 3) qui reflète le caractère observable des données les plus importantes utilisées dans le cadre des évaluations.

Niveau 1 : Les actifs et passifs sont évalués selon les cours non ajustés d'actifs ou de passifs identiques sur des marchés actifs.

Niveau 2 : Les actifs et passifs sont évalués selon des données observables autres que les cours de niveau 1. Les données de niveau 2 incluent les cours obtenus sur des marchés qui ne sont pas considérés comme suffisamment actifs, et les justes valeurs obtenues en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus, ce qui permet une utilisation maximale des données de marché directement ou indirectement observables.

Niveau 3 : Les actifs et passifs non notés sur un marché actif sont évalués au moyen de techniques d'évaluation. Si des données observables ne sont pas disponibles, des données non observables sont utilisées. Pour les actifs et passifs de niveau 3, les données d'entrée non observables sont importantes pour l'évaluation globale à la juste valeur.

Nous avons mis en place des processus et des contrôles pour veiller à ce que la juste valeur soit évaluée de manière appropriée. L'évaluation des instruments financiers est effectuée par la Division des systèmes et de l'analytique (DSA) du groupe Investissements et Trésorerie. La DSA a élaboré des modèles et des méthodes pour déterminer la juste valeur des instruments financiers non notés sur un marché actif, lesquels sont examinés et surveillés de manière continue. Toutes les évaluations sont soumises à une vérification indépendante des prix (VIP) que gère le Secteur du ou de la chef de la gestion des risques. La VIP est un processus dans le cadre duquel les évaluations sont vérifiées de façon indépendante par rapport à la valeur marchande externe et à d'autres données pertinentes sur le marché de manière continue.

Généralement, l'unité de comptabilisation d'un instrument financier est l'instrument lui-même, et les ajustements de valeur sont appliqués au niveau de l'instrument lui-même, conformément à cette unité de comptabilisation.

Dans le cas des immeubles de placement, la juste valeur est déterminée par des évaluateurs externes indépendants possédant des compétences professionnelles reconnues et pertinentes ainsi qu'une expérience pertinente et récente, de même que par nos évaluateurs internes, selon un principe de rotation.

Comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur

Le tableau qui suit présente une comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur. La valeur comptable est celle à laquelle un élément est présenté dans le bilan consolidé.

(en millions)	Au					
	30 juin 2023			31 décembre 2022		
	Valeur comptable	Juste valeur	Juste valeur supérieure (inférieure) à la valeur comptable	Valeur comptable	Juste valeur	Juste valeur supérieure (inférieure) à la valeur comptable
Actifs financiers¹						
Placements au coût amorti ²	3 452	3 340	(112)	3 578	3 464	(114)
Prêts au coût amorti ³	275 339	260 862	(14 477)	269 207	254 629	(14 578)
Passifs financiers						
Emprunts au coût amorti ⁴	279 531	264 883	(14 648)	273 770	258 915	(14 855)

¹ Ne comprend pas la trésorerie et les équivalents de trésorerie de 1 892 millions de dollars (1 924 millions au 31 décembre 2022) et les titres acquis dans le cadre de conventions de revente de 399 millions de dollars (650 millions au 31 décembre 2022) comptabilisés au coût amorti, puisque la juste valeur de ces instruments financiers est égale à leur valeur comptable.

² Une tranche de 663 millions de dollars de la juste valeur est classée au niveau 1 (608 millions au 31 décembre 2022) et une tranche de 2 677 millions de dollars, au niveau 2 (2 856 millions au 31 décembre 2022).

³ Une tranche de 255 566 millions de dollars de la juste valeur est classée au niveau 2 (250 204 millions au 31 décembre 2022) et une tranche de 5 296 millions de dollars, au niveau 3 (4 425 millions au 31 décembre 2022).

⁴ Une tranche de 169 195 millions de dollars de la juste valeur est classée au niveau 1 (156 522 millions au 31 décembre 2022) et une tranche de 95 688 millions de dollars, au niveau 2 (102 393 millions au 31 décembre 2022).

Hiérarchie des justes valeurs pour les éléments comptabilisés à la juste valeur

Le tableau qui suit présente la hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs inscrits à la juste valeur au bilan consolidé.

(en millions)	Au							
	30 juin 2023				31 décembre 2022			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif								
Équivalents de trésorerie								
Dépôts bancaires portant intérêt	-	237	-	237	-	240	-	240
Émis par le gouvernement fédéral	485	-	-	485	183	262	-	445
Entreprises ou autres entités	-	7	-	7	-	40	-	40
Total des équivalents de trésorerie	485	244	-	729	183	542	-	725
Placements en valeurs mobilières								
JVRN								
Titres de créance								
Entreprises ou autres entités	-	19	-	19	-	22	-	22
Provinces ou municipalités	-	-	-	-	-	25	-	25
Pays souverains et entités connexes	-	8	-	8	-	8	-	8
Titres de capitaux propres								
Parts dans une société en commandite	-	-	54	54	-	-	78	78
Total des titres désignés à la JVRN	-	27	54	81	-	55	78	133
Désignés à la JVAERG								
Titres de créance								
Entreprises ou autres entités	2 180	4 851	-	7 031	2 110	5 106	-	7 216
Émis par le gouvernement fédéral	7 697	34	-	7 731	7 057	618	-	7 675
Provinces ou municipalités	2 538	486	-	3 024	2 421	515	-	2 936
Pays souverains et entités connexes	268	73	-	341	122	94	-	216
Total des titres désignés à la JVAERG	12 683	5 444	-	18 127	11 710	6 333	-	18 043
Prêts désignés à la JVRN	-	85	-	85	-	112	-	112
Prêts obligatoirement désignés à la JVRN	-	12	383	395	-	13	344	357
Instruments dérivés	-	91	-	91	-	-	-	-
Immeubles de placement	-	-	402	402	-	-	402	402
Total des actifs comptabilisés à la juste valeur	13 168	5 903	839	19 910	11 893	7 055	824	19 772
Passif								
Emprunts désignés à la JVRN	-	(318)	-	(318)	-	(374)	-	(374)
Instruments dérivés	-	(9)	(35)	(44)	-	(53)	(34)	(87)
Total des passifs comptabilisés à la juste valeur	-	(327)	(35)	(362)	-	(427)	(34)	(461)
Actif net à la JVRN	13 168	5 576	804	19 548	11 893	6 628	790	19 311

Transferts entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs

Pour les actifs et passifs évalués à la juste valeur de façon récurrente, nous déterminons si des reclassements ont eu lieu entre les niveaux hiérarchiques en réévaluant le classement à chaque date de clôture. Les transferts dépendent de critères de classification interne fondés sur des variables comme l'observabilité des prix et les volumes d'opérations sur le marché à chaque date du bilan. Les transferts entre les niveaux sont réputés s'être produits au début du trimestre au cours duquel le transfert est effectué. Au cours de la période de six mois close le 30 juin 2023, il y a eu des transferts de 1 337 millions de dollars entre le niveau 2 et le niveau 1 (2 645 millions au 31 décembre 2022), de 1 393 millions entre le niveau 1 et le niveau 2 (4 830 millions au 31 décembre 2022) et aucun transfert entre le niveau 2 et le niveau 3 (tout comme au 31 décembre 2022).

Variations de la juste valeur des éléments classés au niveau 3

Le tableau qui suit présente les variations de la juste valeur des éléments comptabilisés à la juste valeur et désignés au niveau 3.

(en millions)	Placements en valeurs mobilières à la JVRN				Total
	Prêts à la JVRN	Immeubles de placement	Instruments dérivés		
Juste valeur au 1^{er} janvier 2023	78	344	402	(34)	790
Achats/émissions	-	50	-	-	50
Gains (pertes) nets comptabilisés en résultat net ^{1,2}	3	1	-	(1)	3
Entrées de trésorerie provenant des règlements/cessions	(27)	(12)	-	-	(39)
Juste valeur au 30 juin 2023	54	383	402	(35)	804
Juste valeur au 1^{er} janvier 2022	79	298	314	(31)	660
Achats/émissions	3	86	-	-	89
Gains (pertes) nets comptabilisés en résultat net ^{1,2}	1	2	88	(3)	88
Entrées de trésorerie provenant des règlements/cessions	(5)	(42)	-	-	(47)
Juste valeur au 31 décembre 2022	78	344	402	(34)	790

¹ Inclut dans les gains (pertes) nets sur les instruments financiers pour les placements en valeurs mobilières, les prêts et les instruments dérivés et dans les autres produits pour les immeubles de placement.

² Ne tiennent compte que des gains latents liés aux actifs détenus à la clôture de la période.

Données non observables pour les éléments classés au niveau 3

L'évaluation des éléments classés au niveau 3 se fonde sur des données non observables, dont les variations sont susceptibles d'influer considérablement sur les évaluations à la juste valeur. Les évaluations sont fondées sur des appréciations de la conjoncture au 30 juin 2023, laquelle peut évoluer significativement pendant les périodes ultérieures. Les techniques et les données non observables sur lesquelles se fonde l'évaluation des éléments classés au niveau 3 au 30 juin 2023 n'ont pas changé de manière significative depuis le 31 décembre 2022. La sensibilité de la juste valeur des éléments classés au niveau 3 aux variations des données inobservables demeure la même que celle qui a été utilisée pour la préparation de nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

11. Placements en valeurs mobilières

Qualité du crédit

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit des titres de créance désignés à la JVAERG et au coût amorti, pour lesquels une provision est fondée sur les pertes de crédit attendues sur 12 mois. Les notations sont fondées sur notre système interne de notation et les montants indiqués dans le tableau représentent la valeur comptable brute des actifs financiers.

(en millions)	Au											
	30 juin 2023					31 décembre 2022						
	AAA	De AA- à AA+	De A- à A+	De BBB- à BBB+	Inférieur à BBB-	Total	AAA	De AA- à AA+	De A- à A+	De BBB- à BBB+	Inférieur à BBB-	Total
Placements en valeurs mobilières ¹												
Désignés à la JVAERG	8 614	3 594	3 616	2 231	72	18 127	7 972	3 962	3 801	2 238	70	18 043
Au coût amorti	1 573	1 617	262	-	-	3 452	1 410	1 664	504	-	-	3 578

¹ Les notations internes sont fondées sur des évaluations internes de la solvabilité des contreparties. Ces notations correspondent à celles fournies par les agences de notation, sauf dans les cas où il existe des notations intrinsèques. La notation interne d'une contrepartie ne peut pas être supérieure à la notation intrinsèque la plus élevée attribuée par toute agence de notation. Une notation intrinsèque élimine la supposition d'appui sur une garantie gouvernementale.

Pertes de crédit attendues

La provision pour pertes de crédit attendues sur les titres de créance désignés à la JVAERG et au coût amorti s'élevait à 22 millions de dollars au 30 juin 2023 (14 millions au 31 décembre 2022), avec une perte correspondante de 13 millions de dollars et une perte de 8 millions de dollars comptabilisée en gains (pertes) nets sur les instruments financiers au cours des trois mois et des six mois clos le 30 juin 2023, respectivement (perte correspondante d'un montant nul pour les trois mois clos le 30 juin 2022 et gain correspondant de 1 million de dollars pour les six mois clos le 30 juin 2022).

12. Prêts

Le tableau qui suit présente les flux de trésorerie et les variations hors trésorerie liés aux prêts.

<i>(en millions)</i>	Solde au début de la période	Six mois clos le 30 juin 2023								Solde à la clôture de l'exercice
		Flux de trésorerie		Variations hors trésorerie						
		Remboursements	Décaissements	Variations de la juste valeur	Accroissement	Pertes de crédit attendues	Intérêts capitalisés	Transferts ¹		
Désignés à la JVRN										
Programmes d'octroi de prêts	455	(26)	44	2	-	-	-	(12)		463
Prêts liés aux activités d'assurance prêt hypothécaire	14	(4)	7	-	-	-	-	-		17
Total des prêts désignés à la JVRN	469	(30)	51	2	-	-	-	(12)		480
Au coût amorti										
Prêts liés au Programme des OHC	255 903	(15 291)	20 530	-	23	-	-	-		261 165
Programmes d'octroi de prêts	9 807	(289)	1 359	(30)	-	(2)	37	12		10 894
Prêts aux termes du PAPHA	3 449	(212)	-	-	-	-	-	-		3 237
Prêts liés aux activités d'assurance prêt hypothécaire	48	(29)	-	-	12	12	-	-		43
Total au coût amorti	269 207	(15 821)	21 889	(30)	35	10	37	12		275 339
Total	269 676	(15 851)	21 940	(28)	35	10	37	-		275 819

¹ Les transferts sont des prêts arrivés à échéance et renouvelés lorsque les nouveaux prêts ne font plus partie d'un portefeuille de prêts et d'emprunts couverts économiquement. Ils sont donc classés au coût amorti.

Douze mois clos le 31 décembre 2022										
(en millions)	Solde au début de la période	Flux de trésorerie		Variations hors trésorerie					Solde à la clôture de l'exercice	
		Remboursements	Décaissements	Variations de la juste valeur	Accroissement	Pertes de crédit attendues	Intérêts capitalisés	Transferts ¹		
Désignés à la JVRN										
Programmes d'octroi de prêts	480	(61)	65	(5)	-	-	-	(24)		455
Prêts liés aux activités d'assurance prêt hypothécaire	20	(25)	19	-	-	-	-	-		14
Total des prêts désignés à la JVRN	500	(86)	84	(5)	-	-	-	(24)		469
Au coût amorti										
Prêts liés au Programme des OHC	260 587	(44 848)	40 119	-	45	-	-	-		255 903
Programmes d'octroi de prêts	7 897	(589)	2 436	(3)	-	(5)	47	24		9 807
Prêts aux termes du PAPHA	4 234	(785)	-	-	-	-	-	-		3 449
Prêts liés aux activités d'assurance prêt hypothécaire	63	(36)	2	-	6	13	-	-		48
Total au coût amorti	272 781	(46 258)	42 557	(3)	51	8	47	24		269 207
Total	273 281	(46 344)	42 641	(8)	51	8	47	-		269 676

¹ Les transferts sont des prêts arrivés à échéance et renouvelés lorsque les nouveaux prêts ne font plus partie d'un portefeuille de prêts et d'emprunts couverts économiquement. Ils sont donc classés au coût amorti.

Nous avons la certitude de recouvrer le capital et les intérêts courus de 99 % de nos prêts (99 % au 31 décembre 2022) auprès des divers ordres de gouvernement, par l'intermédiaire de l'assurance prêt hypothécaire de la SCHL ou par une sûreté de premier rang représentant la seule source de remboursement de nos prêts dans le cadre du Programme des OHC et du PAPHA.

Pertes de crédit attendues

Le total des engagements de prêt inutilisés au 30 juin 2023 était de 8 307 millions de dollars (8 885 millions au 31 décembre 2022), dont 7 815 millions étaient assujettis aux pertes de crédit attendues sur 12 mois (8 362 millions au 31 décembre 2022) et 1 million (2 millions au 31 décembre 2022) sont des engagements en cours sur des prêts initiés, dépréciés ou achetés.

Au 30 juin 2023, la provision pour pertes de crédit attendues sur les engagements de prêt inutilisés était de 18 millions de dollars (15 millions au 31 décembre 2022) et la provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts était de 62 millions (72 millions au 31 décembre 2022). Nous incluons la variation de la provision pour pertes de crédit attendues dans les gains (pertes) nets sur instruments financiers.

13. Emprunts

Le tableau qui suit présente les flux de trésorerie et les variations hors trésorerie liés aux emprunts.

<i>(en millions)</i>	Six mois clos le 30 juin 2023						Solde à la clôture de l'exercice
	Solde au début de la période	Flux de trésorerie		Variations hors trésorerie			
		Émissions	Remboursements	Variations de la juste valeur	Accroissement et autres	Éliminations	
Désignés à la JVRN							
Emprunts auprès du gouvernement du Canada – Programmes d'octroi de prêts	374	-	(57)	1	-	-	318
Au coût amorti							
Obligations hypothécaires du Canada	254 897	20 519	(15 174)	-	23	(12)	260 253
Emprunts auprès du gouvernement du Canada – Programmes d'octroi de prêts	15 424	3 920	(3 303)	(34)	34	-	16 041
Emprunts auprès du gouvernement du Canada – PAPHA	3 449	-	(212)	-	-	-	3 237
Total au coût amorti	273 770	24 439	(18 689)	(34)	57	(12)	279 531
Total	274 144	24 439	(18 746)	(33)	57	(12)	279 849

<i>(en millions)</i>	Douze mois clos le 31 décembre 2022						Solde à la clôture de l'exercice
	Solde au début de la période	Flux de trésorerie		Variations hors trésorerie			
		Émissions	Remboursements	Variations de la juste valeur	Accroissement et autres	Éliminations	
Désignés à la JVRN							
Emprunts auprès du gouvernement du Canada – Programmes d'octroi de prêts	475	-	(80)	(21)	-	-	374
Au coût amorti							
Obligations hypothécaires du Canada	259 714	40 081	(44 520)	-	45	(423)	254 897
Emprunts auprès du gouvernement du Canada – Programmes d'octroi de prêts	11 921	13 794	(10 168)	(175)	52	-	15 424
Emprunts auprès du gouvernement du Canada – PAPHA	4 234	-	(785)	-	-	-	3 449
Total au coût amorti	275 869	53 875	(55 473)	(175)	97	(423)	273 770
Total	276 344	53 875	(55 553)	(196)	97	(423)	274 144

Lorsque nous détenons des OHC jusqu'à l'échéance ou en achetons sur le marché primaire, nous éliminons les flux de trésorerie connexes de l'état consolidé des flux de trésorerie. Au cours des six mois clos le 30 juin 2023, nous avons exclu un montant de 117 millions de dollars (néant pour les six mois clos le 30 juin 2022) pour les OHC arrivées à échéance des « Remboursements » dans le tableau ci-dessus ainsi que des « Placements en valeurs mobilières – ventes et échéances » dans l'état consolidé des flux de trésorerie. Nous avons également exclu 11 millions de dollars (16 millions pour les six mois clos le 30 juin 2022) d'achats d'OHC sur le marché primaire des émissions dans le tableau précédent et des achats de placements en valeurs mobilières dans l'état consolidé des flux de trésorerie.

Pouvoirs d'emprunt

Le ou la ministre des Finances approuve chaque année notre plan d'emprunt de même qu'il établit les limites et les modalités des emprunts, notamment les emprunts sur les marchés de capitaux et les emprunts auprès du gouvernement du Canada dans le cadre des activités d'aide au logement et de financement hypothécaire.

En 2023, les limites s'appliquant à nos emprunts à court terme et à long terme en cours s'élèvent respectivement à 6,5 milliards de dollars et à 6,5 milliards de dollars (6 milliards de dollars et 6,5 milliards de dollars au 31 décembre 2022). Le montant réel des emprunts à court terme en cours au 30 juin 2023 s'est établi à 561 millions de dollars (395 millions au 31 décembre 2022). Le montant réel des emprunts à long terme contractés au cours des trois mois et des six mois clos le 30 juin 2023 s'est établi à respectivement 460 millions de dollars et à 930 millions de dollars (1,3 milliard et 2,2 milliards, respectivement, pour les six mois clos le 30 juin 2022).

14. Produits et charges liés aux instruments financiers

Gains et pertes sur les instruments financiers

Le tableau qui suit présente les gains nets (pertes) sur les instruments financiers comptabilisés à l'état consolidé des résultats et du résultat global.

<i>(en millions)</i>	Trois mois clos le 30 juin		Six mois clos le 30 juin	
	2023	2022 (retraité)	2023	2022 (retraité)
Instruments financiers désignés à la JVRN				
Prêts	-	(2)	1	(5)
Emprunts	2	6	(1)	18
Total des instruments financiers désignés à la JVRN	2	4	-	13
Instruments financiers obligatoirement désignés à la JVRN				
Titres de capitaux propres	(3)	-	3	3
Instruments dérivés	80	(146)	85	(97)
Prêts	2	5	1	(9)
Total des instruments financiers obligatoirement désignés à la JVRN	79	(141)	89	(103)
Titres de créance désignés à la JVAERG ¹	(125)	108	(168)	29
Prêts classés au coût amorti	(34)	(3)	(51)	(9)
Emprunts classés au coût amorti ²	19	65	34	100
Recouvrements de crédit attendus (pertes) sur les actifs financiers	(17)	5	(1)	2
Total	(76)	38	(97)	32

¹ Comprend une perte de change de 100 millions de dollars et 105 millions de dollars, respectivement, pour les périodes de trois mois et de six mois clos le 30 juin 2023 (gain de 144 millions de dollars et gain de 96 millions de dollars, respectivement, pour les trois mois et les six mois clos le 30 juin 2022 attribuable à la conversion des titres de créance libellés en dollars américains).

² Comprend des gains, découlant des remboursements d'emprunts, de 19 millions de dollars et de 34 millions de dollars, respectivement, pour les périodes de trois mois et de six mois closes le 30 juin 2023 (65 millions de dollars et 100 millions de dollars, respectivement, pour les périodes de trois mois et de six mois closes le 30 juin 2022).

15. Risque de marché

Le risque de marché découle des incidences financières défavorables de l'évolution des facteurs sous-jacents du marché, notamment les taux d'intérêt et de change et les cours des titres de capitaux propres. Malgré les changements de la conjoncture économique et des conditions du marché, il n'y a eu aucun changement important de notre évaluation et de notre gestion du risque de marché au cours des six mois clos le 30 juin 2023.

Risque de change

Nous nous exposons au risque de change en raison des placements que nous détenons dans des titres libellés en monnaies étrangères. Nos politiques internes limitent les placements libellés en monnaies étrangères et exigent la pleine couverture économique du risque de change. Au 30 juin 2023, nous détenons 4 033 millions de dollars de titres de créance libellés en dollars américains (4 060 millions au 31 décembre 2022), que nous constatons à titre de placements en valeurs mobilières à la JVAERG ou à la JVRN.

Valeur à risque (VAR)

Nous évaluons le risque de marché lié aux placements en valeurs mobilières des portefeuilles de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire en appliquant des modèles de valeur à risque (VAR). La VAR est une technique utilisée pour mesurer la perte éventuelle maximale d'un portefeuille de placements pendant une période de détention précise et selon un niveau de confiance donné. La VAR pour les portefeuilles de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire, selon un niveau de confiance de 95 % pendant une période de détention de 22 jours ouvrables, figure dans le tableau qui suit. Les chiffres de la VAR sont fondés sur les données historiques d'une année relativement aux cours et aux corrélations des marchés des obligations et de 26 semaines relativement à la volatilité.

<i>(en millions)</i>	Au	
	30 juin 2023	31 décembre 2022
Placements en valeurs mobilières :		
Risque de taux d'intérêt sur les titres de créance		
Titres libellés en dollars canadiens	252	265
Titres libellés en dollars américains	89	83
Incidence de la diversification	(8)	(8)
VAR totale	333	340

Sensibilité aux taux d'intérêt

Nous évaluons le risque de marché pour le portefeuille de prêts, de placements, d'emprunts et de swaps des activités d'aide au logement en fonction de la sensibilité aux variations des taux d'intérêt.

Quant aux instruments financiers des activités d'aide au logement désignés à la JVRN et aux instruments dérivés, nous avons établi qu'une variation nette de 200 points de base (pb) des taux d'intérêt sur la juste valeur au 30 juin 2023 ne serait pas significative après la prise en compte des instruments dérivés.

Les instruments financiers évalués au coût amorti pour les activités d'aide au logement sont également exposés au risque de taux d'intérêt. Le tableau qui suit présente l'incidence nette d'une variation des taux d'intérêt sur la juste valeur au 30 juin 2023.

<i>(en millions)</i>	Au			
	30 juin 2023		31 décembre 2022	
	Variation des taux d'intérêt		Variation des taux d'intérêt	
	-200 pb	+200 pb	-200 pb	+200 pb
Augmentation (diminution) de la juste valeur de l'actif net ¹	(714)	586	(774)	631

¹ La variation de la juste valeur de l'actif net attribuable aux variations des taux d'intérêt présentée dans ce tableau ne serait pas comptabilisée dans le résultat global puisque les instruments financiers sous-jacents sont évalués au coût amorti.

16. Risque de crédit

Le risque de crédit représente les pertes financières potentielles découlant du défaut d'un emprunteur ou d'une contrepartie institutionnelle de remplir ses obligations contractuelles. Nous présentons une description complète du risque de crédit lié à nos instruments financiers et de la manière dont nous gérons ce risque à la note 19 de nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Il n'y a pas eu de changement important de la nature des risques et de la façon dont nous les gérons au cours des périodes de trois mois et six mois clos le 30 juin 2023.

17. Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Le tableau qui suit présente les charges, les réévaluations et les cotisations des régimes de prestations déterminées.

<i>(en millions)</i>	Trois mois clos le 30 juin			
	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2023	2022	2023	2022
Coût des services rendus	6	12	-	-
Charges d'intérêts nettes	(1)	1	2	1
Charges comptabilisées en résultat net	5	13	2	1
Gains (pertes) nets actuariels découlant de changements des hypothèses financières	(17)	368	(1)	18
Rendement de l'actif des régimes, à l'exclusion des montants inclus dans les charges d'intérêts nettes	4	(257)	-	-
Réévaluations nettes comptabilisées dans les autres éléments du résultat global¹	(13)	111	(1)	18
Cotisations de la SCHL ²	6	7	1	1
Cotisations du personnel	9	9	-	-
Total des cotisations	15	16	1	1

¹ Les régimes à prestations déterminées sont réévalués chaque trimestre pour tenir compte de l'évolution du taux d'actualisation et du rendement réel de l'actif. Les autres hypothèses actuarielles sont mises à jour au moins une fois par année.

² Comprend des paiements de solvabilité d'un montant de néant pour les trois mois clos le 30 juin 2023 (néant pour les trois mois clos le 30 juin 2022).

<i>(en millions)</i>	Six mois clos le 30 juin			
	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2023	2022	2023	2022
Coût des services rendus	17	27	-	-
Charges d'intérêts nettes	(4)	1	3	2
Charges comptabilisées en résultat net	13	28	3	2
Gains (pertes) nets actuariels découlant de changements des hypothèses financières	(86)	798	(4)	35
Rendement de l'actif des régimes, à l'exclusion des montants inclus dans les charges d'intérêts nettes	125	(403)	-	-
Réévaluations nettes comptabilisées dans les autres éléments du résultat global¹	39	395	(4)	35
Cotisations de la SCHL ²	14	24	2	2
Cotisations du personnel	14	14	-	-
Total des cotisations	28	38	2	2

¹ Les régimes à prestations déterminées sont réévalués chaque trimestre pour tenir compte de l'évolution du taux d'actualisation et du rendement réel de l'actif. Les autres hypothèses actuarielles sont mises à jour au moins une fois par année.

² Comprend des paiements de solvabilité d'un montant de néant pour les six mois clos le 30 juin 2023 (9 millions de dollars pour les six mois clos le 30 juin 2022).

Nous déterminons le taux d'actualisation d'après les recommandations de l'Institut canadien des actuaires, en fonction des obligations de sociétés canadiennes notées AA dont la durée à l'échéance se rapproche de la durée de nos obligations. Le taux d'actualisation utilisé pour réévaluer les obligations au titre des prestations déterminées au 30 juin 2023 était de 4,8 % (5,1 % au 31 décembre 2022).

18. Impôt sur le résultat

Le tableau qui suit présente les composantes de l'impôt sur le résultat.

<i>(en millions)</i>	Trois mois clos le 30 juin		Six mois clos le 30 juin	
	2023	2022 (retraité)	2023	2022 (retraité)
Charge d'impôt exigible	145	150	251	256
Charge d'impôt différé afférente à la naissance et à la résorption d'écarts temporaires	(38)	(42)	(34)	(33)
Total de la charge d'impôt comptabilisée en résultat net	107	108	217	223
Charge (recouvrement) d'impôt sur les autres éléments du résultat global				
Gains (pertes) nets latents sur les instruments financiers désignés à la JVAERG	(62)	(121)	13	(315)
Reclassement en résultat net des gains nets latents des exercices antérieurs réalisés pendant l'exercice	11	-	18	-
Produits (charges) de financement de l'assurance pour les contrats d'assurance émis	2	21	(10)	54
Gains (pertes) sur la réévaluation des régimes à prestations déterminées	(2)	21	5	68
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt dans les autres éléments du résultat global	(51)	(79)	26	(193)
Total	56	29	243	30

Les tableaux qui suivent présentent l'actif et le passif d'impôt différé qui découlent de l'incidence fiscale des écarts temporaires.

<i>(en millions)</i>	Au 31 décembre 2022 (retraité)	Variation dans le résultat net consolidé	Variation dans les AERG consolidés	Variation dans les résultats non distribués consolidés	Au 30 juin 2023
Actif d'impôt différé					
Pertes nettes réalisées sur les emprunts	18	(2)	-	-	16
Total de l'actif d'impôt différé	18	(2)			16
Passif d'impôt différé					
Juste valeur des instruments financiers	10	(22)	(10)	-	(22)
Avantages postérieurs à l'emploi	(6)	(1)	(5)	-	(12)
Passif des contrats d'assurance	(154)	52	-	-	(102)
Juste valeur des immeubles de placement	(93)	1	-	-	(92)
Autres	(45)	6	-	3	(36)
Total du passif d'impôt différé	(288)	36	(15)	3	(264)
Actif (passif) d'impôt différé net	(270)	34	(15)	3	(248)

<i>(en millions)</i>	Au 1 ^{er} janvier 2022 (retraité)	Variation dans le résultat net consolidé	Variation dans les AERG consolidés	Variation dans les résultats non distribués consolidés	Au 31 décembre 2022 (retraité)
Actif d'impôt différé					
Juste valeur des instruments financiers	(53)	(21)	84	-	10
Pertes nettes réalisées sur les emprunts	23	(5)	-	-	18
Total de l'actif d'impôt différé	(30)	(26)	84		28
Passif d'impôt différé					
Avantages postérieurs à l'emploi	46	3	(55)	-	(6)
Passif des contrats d'assurance	(175)	82	(61)	-	(154)
Juste valeur des immeubles de placement	(71)	(22)	-	-	(93)
Autres	(38)	(5)	-	(2)	(45)
Total du passif d'impôt différé	(238)	58	(116)	(2)	(298)
Actif (passif) d'impôt différé net	(268)	32	(32)	(2)	(270)

L'actif d'impôt différé a été entièrement comptabilisé, puisqu'il est probable que nous dégagerons un bénéfice imposable, auquel les différences temporaires déductibles pourront être imputées.

19. Transactions entre parties liées

Nous avons différé et amorti des droits versés au gouvernement en contrepartie de la garantie financière fournie par ce dernier à l'égard de nos activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire. En assurance prêt hypothécaire, ces droits réduiront la MSC au moment de la comptabilisation initiale et seront ensuite amortis sur la période de couverture prévue de nos contrats d'assurance, avec des montants compensatoires équivalents aux produits des activités d'assurance et aux charges liées à l'administration de l'assurance au cours de la période. Ce montant s'est établi à 4 millions de dollars pour les trois mois clos le 30 juin 2023 (3 millions pour les trois mois clos le 30 juin 2022) et 8 millions de dollars pour les six mois clos le 30 juin 2023 (5 millions pour les six mois clos le 30 juin 2022). Pour le financement hypothécaire, ces droits, qui sont comptabilisés dans les charges opérationnelles, s'élèvent à 7 millions de dollars pour la période de trois mois close le 30 juin 2023 (7 millions pour la période de trois mois close le 30 juin 2022) et 15 millions de dollars pour la période de six mois close le 30 juin 2023 (15 millions pour la période de six mois close le 30 juin 2022). Toutes les autres informations sur les transactions significatives entre parties liées et les soldes sont fournies dans les notes pertinentes.

20. Engagements et passifs éventuels

Au 30 juin 2023, nos obligations financières contractuelles au titre des programmes de logement, qui s'échelonnent sur des périodes d'au plus 25 ans, s'élevaient à 6 956 millions de dollars (7 514 millions de dollars au 31 décembre 2022) et nos autres obligations contractuelles jusqu'en 2028 s'élevaient à 379 millions de dollars (379 millions de dollars au 31 décembre 2022).

Nous détenons la trésorerie et les équivalents de trésorerie suivants qui sont destinés à être utilisés dans le cadre des programmes respectifs :

<i>(en millions)</i>	Au	
	30 juin 2023	31 décembre 2022
Fonds d'innovation pour le logement locatif abordable	42	46
Initiative Financement de la construction de logements locatifs (iFCLL)	827	694
Fonds national de co-investissement pour le logement (FNCL)	556	643
Prêt direct – couvert économiquement	237	240
Total	1 662	1 623

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

700, chemin Montréal

Ottawa (Ontario)

K1A 0P7

Pour obtenir ce document, consultez le site Web de la SCHL à l'adresse www.schl.ca ou composez le 1-800-668-2642.